



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D1CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.
EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence Mobilimel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondrecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 1

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

DÉNOMINATION DE LA SALLE DE SPECTACLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29 qui dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Considérant que l'ancienne salle des fêtes de la ville a fait l'objet d'une réhabilitation sur plusieurs années, pour se métamorphoser en salle de spectacle,

Considérant que la salle prend place à l'endroit même où les collèges de chanoines se réunissaient en chapitre,

L'équipement, implanté au cœur du périmètre historique et cultuel de la ville, comprendra une scène agrandie, une micro-folie, une résidence d'artistes, un espace bistrot, tout en gardant son cachet art-déco si emblématique.

Par ailleurs, la capacité d'accueil de la salle est agrandie, permettant d'offrir des spectacles à un plus grand nombre de seclinois.

Le projet, démarré il y a quelques années, est maintenant sur le point d'aboutir.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De dénommer la salle de spectacle : « Le Nouveau Chapitre ».

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

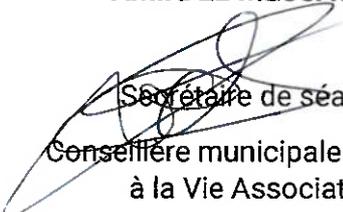
À 23 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, PACINI Antoine, DECRAENE Pierre, PELLIZZARI Rachel, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PRUNES-URUEN Sophie, EL GHAZI Fouad Eddine)

GOULLIART Emmanuel absent sans procuration.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

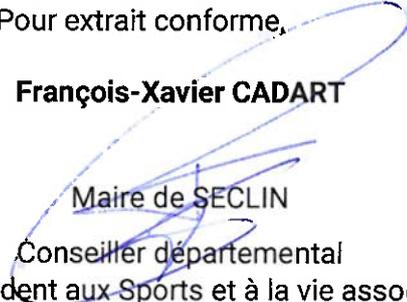
Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D2CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un événement temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence Mobilimel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondrecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2025

ANCIEN HÔPITAL MARGUERITE DE FLANDRE – COMMODAT PRÊT À USAGE GRATUIT D'UN BIEN IMMOBILIER

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 22 octobre 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Civil, notamment les articles 1875 et suivants relatifs au prêt à usage (commodat),

Vu l'intérêt communal de disposer à titre gratuit des lieux remarquables de l'ancien hôpital que sont l'ouvroir, le réfectoire, la salle des malades et la chapelle ainsi que le jardin à la française et le cloître,

Considérant que cette mise à disposition à la commune est faite dans un but de valorisation du patrimoine historique seclinois et permet d'utiliser les lieux lors de manifestations culturelles, touristiques ou patrimoniales,

Préambule

À la suite de la vente de l'ancien hôpital à la financière Vauban en 2017, il était prévu d'acter un commodat immobilier, c'est-à-dire un prêt d'usage à titre gratuit concernant certains lieux remarquables de l'ancien hôpital : le cloître, la salle des malades, la chapelle, le réfectoire, l'ouvroir et le jardin à la Française pour la ville de Seclin et le Groupe Hospitalier Seclin Carvin (GHSC).

La financière Vauban ayant revendu l'ancien hôpital à Histoire et Patrimoine en 2019, le projet de Commodat a été abandonné à cette époque.

Par la suite, la ville et le GHSC ont souhaité continuer les démarches visant à aboutir à ce prêt d'usage et ainsi signer ce commodat tripartite (Histoire et Patrimoine, Ville et GHSC).

Les objectifs de ce commodat sont de permettre à la ville et au GHSC d'organiser des événements (réunions, séminaires, journées du patrimoine, etc...) dans ces lieux remarquables et de permettre aux seclinois de (re)découvrir le patrimoine historique de l'ancien hôpital.

Il est à noter que ce commodat fait l'objet d'une Demande d'Autorisation de Travaux (DAT) en 2025 portée par Histoire et Patrimoine et instruite par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Néanmoins, celle-ci ne sera mise en œuvre qu'à la réalisation des travaux courant 2026, conformément à cette DAT.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage correspondant, conforme aux dispositions du Code Civil et précisant les conditions d'utilisation, d'entretien et de restitution du bien.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

Annexé à la délibération :

- Comodat – prêt à usage immobilier

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE ---

A ---

Maître Vincent LEMBREZ, Notaire soussigné à Lille (Nord), 19 Avenue Le Corbusier, en qualité d'associé et au nom de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « LEMBREZ & Associés, Notaires », titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège social à SECLIN (Nord), 35, Boulevard Joseph Hentgès, identifié sous le numéro CRPCEN 59309, assistant l'ACQUEREUR.

A reçu le présent acte authentique entre les personnes ci-après identifiées :

PRET A USAGE IMMOBILIER

IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre

1/ Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de l'immeuble sis **Domaine Marguerite de Flandre situé **Avenue des Marronniers à Seclin (59113)**, Syndicat de copropriété régi par la loi du 10 juillet 1965 et par le décret du 17 mars 1967 et des textes subséquents, dont le siège est à SECLIN (59113), **Domaine Marguerite de Flandre, avenue des Marronniers.****

Dénommé le **SDC DOMAINE MARGUERITE DE FLANDRE.**

ci-après désigné le « **Syndicat des copropriétaires** » ou le « **SDC** »

Et

2/ La société **HISTOIRE ET PATRIMOINE MANSART, société en nom collectif au capital de **MILLE EUROS (1.000,00 €)**, dont le siège social est situé à **PARIS (75002)**, 87 rue de Richelieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **PARIS** et identifiée sous le numéro **SIREN 825 208 093.****

Représenté par **Monsieur Pierre-Olivier THIBAUT**, dûment habilité à l'effet des présentes.

ci-après désigné « **HISTOIRE & PATRIMOINE MANSART** »

ci-après désignés ensemble « **LE PRETEUR** »

D'une part

Le pouvoir de la société **HISTOIRE ET PATRIMOINE MANSART** est demeuré annexé aux présentes (**Annexe 1**)

3/ La Commune de SECLIN, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département Nord, ayant son siège à SECLIN (59113) Hôtel de Ville, 89 rue Roger Bouvry et identifiée sous le numéro SIREN 215 905 605

Représentée par Monsieur François-Xavier CADART agissant en qualité de Maire de ladite commune. Une copie de la délibération devenue exécutoire de la commune est demeurée annexée aux présentes.

ci-après désignée la « **Commune de SECLIN** »

Et

4/ Le Groupe Hospitalier Seclin Carvin, établissement public de santé, situé à SECLIN (59113), 13 rue d'Apolda et identifiée sous le numéro SIREN 265 906 982.

Représenté par Monsieur Marc VANDENBROUCK, Directeur du Groupe Hospitalier Seclin Carvin, nommé à cette fonction par arrêté de Monsieur Alban NIZOU, en date à PARIS du 28 août 2023, dont une copie est demeurée annexée aux présentes.

Habilité aux fins des présentes en vertu de l'article L6143-7 du code de santé publique, et déclarant avoir tous les pouvoirs à l'effet des présentes.

ci-après désigné le « **GHSC** »

ci-après désignés ensemble « **L'EMPRUNTEUR** »

D'autre part

Les pouvoirs du **PRETEUR** sont demeurés annexés aux présentes (**Annexe 2**)

L'ensemble des parties susmentionnées étant ci-après désignés ensemble les « Parties » ou séparément la « Partie ».

EXPOSE PRELIMINAIRE

Condition suspensive – Autorisation du Syndicat des Copropriétaires

Il est préalablement précisé que le **Syndicat des copropriétaires** ne peut intervenir aux présentes, la décision de l'Assemblée Générale l'habilitant à consentir les conditions du présent Prêt à usage n'étant pas encore intervenue.

En conséquence, les **PARTIES** conviennent que le présent acte est conclu sous la condition suspensive de l'adoption, par l'Assemblée Générale des copropriétaires, d'une résolution devenue définitive autorisant le Syndicat des copropriétaires à consentir à la validation du présent Prêt. Le représentant de la société **HISTOIRE & PATRIMOINE MANSART** déclare que ladite Assemblée doit se tenir au plus tard le trente janvier deux mille vingt-six (30 janvier 2026).

La réalisation de ladite condition suspensive donnera lieu à l'établissement, par le Notaire soussigné, d'un acte constatant la levée de condition suspensive, lequel rendra le présent Prêt pleinement parfait et définitivement obligatoire entre les **PARTIES**.

À défaut pour l'Assemblée Générale d'adopter la résolution susvisée avant le 30 janvier 2026, ou en cas de recours dans les délais légaux, les **PARTIES** s'obligent expressément à se rencontrer en vue d'examiner les suites à donner au projet, et ce dans le but de rechercher un accord amiable permettant la conclusion du commodat, qui est une condition essentielle de la Vente originaire par le GHSC comme il sera rappelé ci-dessous et qui s'impose à tous.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1°) Aux termes d'un acte reçu par Maître Vincent LEMBREZ, alors Notaire à SECLIN, le 21 avril 2017, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de LILLE 2, le 22 mai 2017, volume 2017P n°6069 ; l'établissement public de santé dénommé « Groupe hospitalier Seclin Carvin », dont le siège social est à SECLIN (59113), rue d'Apolda, identifié sous le numéro SIREN 265 906 982, a vendu à la société (SNC) dénommée « HORIZONS », société en nom collectif au capital de 1000,00 €, dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), 30 cour de l'Ile Seguin et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE et identifiée sous le numéro SIREN 825 208 093 ; l'immeuble dont la désignation cadastrale suit :

Ledit **Ensemble Immobilier** est cadastré de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AP	532	9050 ALL DES MARONNIERS	03 ha 07 a 60 ca
AP	542	ALL DES MARONNIERS	00 ha 03 a 59 ca
AP	543	ALL DES MARONNIERS	00 ha 02 a 60 ca
AP	2	ALL DES MARONNIERS	00 ha 15 a 85 ca
Contenance totale			03 ha 29 a 64 ca

(ci-après désigné l' « **Ensemble Immobilier** »).

Aux termes de cet acte de vente, était prévue comme condition essentielle, littéralement retranscrite aux présentes :

« **8°) Prêts à usage mobilier et immobilier**

Comme condition essentielle de la vente, il est ici littéralement retranscrit la clause figurant dans l'avant-contrat ci-dessus analysé : "L'établissement d'un prêt à usage au terme duquel l'acquéreur s'engage à mettre à la disposition de la commune, de l'hôpital l'accès aux parties les plus remarquables et notamment le cloître, la salle des malades, la chapelle, le réfectoire, l'ouvrier, le parc et de manière plus générale l'ensemble des pièces reprises sous teinte jaune au plan ci-annexé."

Il est ici précisé que l'ensemble des pièces reprises dont il est question ci-dessus sont reprises sous teinte jaune sur le plan demeuré ci-annexé aux présentes après mention par le Notaire soussigné.

Vendeurs et acquéreurs déclarent que la Mairie de SECLIN n'est pas en mesure de nous fournir à ce jour la délibération permettant de procéder à la régularisation desdits commodats.

Les parties conviennent expressément de procéder à un report de réalisation des actes authentique à recevoir par le Notaire soussigné au plus tard pour le vendredi 21 juillet 2017 ».

A la suite de la vente, les parties se sont rapprochées pour discuter de la mise en œuvre desdits commodats. Faute d'accord entre les Parties sur les modalités d'application aucun acte n'a été régularisé à la date du 21 juillet 2017.

2°) La SNC HORIZONS ayant acheté l'Ensemble Immobilier, afin de le revendre par lot à des investisseurs privés, ledit **Ensemble Immobilier** a été mis en copropriété, aux termes d'un acte contenant état descriptif de division et règlement de copropriété reçu par Maître Ambroise BOSQUILLION DE JENLIS, Notaire à RONCHIN, le 30 octobre 2017 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de LILLE 2, le 04 décembre 2017 volume 2017P numéro 14700.

L'Ensemble Immobilier est compris dans le périmètre d'une Association Foncière Urbaine Libre « Marguerite de Flandre » laquelle a pour objet de gérer les équipements et espaces communs aux différents membres.

3°) Changement de dénomination sociale de la société « HORIZONS ».
Par suite d'une délibération en date du 14 mars 2022 a société « HORIZONS », a changé de dénomination pour devenir « HISTOIRE ET PATRIMOINE MANSART ».
Un extrait K-BIS est demeuré ci-annexé aux présentes (**Annexe 3**).

Il est précisé à cet égard que :

- Le Jardin à la Française, l'accès au Cloître, le Cloître constituent une partie commune de l'**Ensemble Immobilier** appartenant au **Syndicat des Copropriétaires**.
- Le réfectoire, l'ouvroir, la salle des malades et la chapelle, constituent des parties privatives de l'Ensemble Immobilier appartenant à ce jour à la société **HISTOIRE & PATRIMOINE MANSART** à savoir :
 - o Lot n°104 : Le Réfectoire et L'Ouvroir
 - o Lot n° 105 : La Salle des malades et la ChapelleLes **PARTIES** dispensent de désigner plus largement les lots, déclarant vouloir s'en référer à l'état descriptif de division et règlement de copropriété, cité ci-dessus.

Tels que lesdits biens sont géographiquement matérialisés sur les plans ci-annexés (**Annexe 4**) et désignés ensemble ci-après les « **Biens Prêtés** » et séparément en fonction de leur dénomination particulière.

Les copropriétaires entreprennent actuellement des travaux de réhabilitation de l'Ensemble Immobilier, tant des parties communes que des parties privatives sous la maîtrise d'ouvrage de l'ASL DE FLANDRE. Ces travaux de réhabilitation sont réalisés en deux temps : une première tranche comprenant l'ensemble des travaux des parties communes et privatives à l'exception de ceux relatifs au bâtiment Crèche (ci-après « Première Tranche ») et une seconde tranche concernant le bâtiment Crèche (ci-après « Seconde Tranche »).

La Première Tranche doit être partiellement (logements privatifs et parties communes) et prévisionnellement achevée au cours du 4^{ème} trimestre 2025. L'achèvement de la totalité des travaux de la Première Tranche est prévisionnellement prévu au cours du 3^e trimestre 2026.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Le **PRETEUR** prête, à titre de prêt à usage, conformément aux dispositions de l'article 1875 et suivants du Code civil, à titre personnel à l'**EMPRUNTEUR**, qui accepte, dans le bien dont la désignation suit :

Ledit **Ensemble Immobilier** cadastré de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AP	532	9050 ALL DES MARONNIERS	03 ha 07 a 60 ca

AP	542	ALL DES MARONNIERS	00 ha 03 a 59 ca
AP	543	ALL DES MARONNIERS	00 ha 02 a 60 ca
AP	2	ALL DES MARONNIERS	00 ha 15 a 85 ca
Contenance totale			03 ha 29 a 64 ca

Au sein de cet **Ensemble Immobilier**, les **Biens Prêtés** ci-après limitativement énumérés :

- Le Jardin à la Française et ses doubles allées d'arbres ainsi que sa grille d'accès et le petit portillon latéral droit.
- L'Accès au Cloître
- Le Cloître
- La Salle des Malades
- La Chapelle
- L'Ouvroir
- Le Réfectoire

Tels que lesdits biens sont géographiquement matérialisés sur les plans ci-annexés (**Annexe 5**).

ARTICLE 2. USAGE

Ce **Prêt** est consenti à l'**EMPRUNTEUR** pour lui permettre de laisser le **Bien Prêté** ouvert au public dans les conditions et sous les modalités ci-dessous précisées.

ARTICLE 3. CARACTERE GRATUIT

Le présent Prêt est consenti à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'article 1876 du Code civil.

ARTICLE 4. CARACTERE EXCLUSIF

LE PRETEUR déclare prêter à usage exclusif au profit de l'**EMPRUNTEUR**, les éléments immobiliers suivants :

- La Salle des Malades
- La Chapelle
- L'Ouvroir
- Le Réfectoire

ARTICLE 5. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

5.1 Dans le cadre de la réhabilitation de l'**Ensemble Immobilier** en cours à la date des présentes, des travaux de restauration doivent être entrepris sur les **Biens Prêtés** et portent notamment sur :

- La restauration des espaces intérieurs de l'Ouvroir et du Réfectoire situés au rez-de-chaussée de l'aile Nord du bâtiment principal de l'**Ensemble Immobilier**.
- La restauration des façades et des espaces intérieurs de la Chapelle et de la Salle des Malades.

La société **HISTOIRE ET PATRIMOINE MANSART** déclare qu'une demande d'Autorisation de Travaux a été déposée auprès des services de l'Etat à la DRAC. Dans le cadre de cette Demande d'Autorisation de Travaux, il est prévu, à la demande de l'**EMPRUNTEUR**, un changement de destination pour un établissement recevant du public de 5^e catégorie pour :

- Chapelle de type V en 5^eme catégorie
- La Salle des Malades de type Y en 5^eme catégorie
- Le Réfectoire de type L en 5^eme catégorie

Des travaux permettant auxdits biens de recevoir du public devront également être entrepris par l'ASL DE FLANDRE conformément à la Demande d'Autorisation de Travaux visée ci-avant.

L'ensemble des travaux nécessaires à la mise en œuvre du Prêt sont désignés « **Travaux sur les Biens Prêtés** ».

5.2 Dans ces conditions, les **Biens Prêtés** ne pourront être délivrés à l'**EMPRUNTEUR** qu'une fois les conditions suivantes réunies :

- Achèvement totale de la Première Tranche des travaux de restauration de l'**Ensemble Immobilier** ;
- Achèvement des travaux suivants :

Salles Réfectoire et Ouvroir :

- *Remise en état des staffs au plafond et reprise de l'intégralité du plafond des deux salles, y compris la remise en peinture (étude scintigraphie)*
- *Changement des 8 menuiseries extérieures.*
- *Remise en état des lambris bois en sous bassement prévus par greffe ou remplacement, en fonction de l'état à définir par le menuisier*
- *Remise en peinture de l'ensemble des pièces, y compris les boiseries (coloris identique à l'existant)*
- *Asservissement électrique*
- *Nettoyage du sol par brosse mécanique*
- *Dans la mesure du possible, colmatage de la fissure de la plaque en fonte de la cheminée*

Salle des malades et Chapelle :

- *Remise en place des boiseries de la salle des malades, après inventaire des matériaux restants ; il est prévu la remise en place des boiseries côté gauche uniquement*
- *Repose du garde-corps bois au-dessus de la porte d'entrée*
- *Nettoyage et curage des encombrants encore en place dans la chapelle*
- *Asservissement électrique dito informations déjà transmises au préalable pour ces deux espaces. Les anciennes installations resteront en place et seront simplement déconnectés.*
- *Nettoyage du sol par brosse mécanique*
- *Au niveau du clos couvert, révision des toitures ainsi que des vitraux*

Le Cloître ou Cour d'Honneur :

- *Remise en état de la cour d'Honneur qui est actuellement envahie par des herbes hautes ; il est proposé par H et P de refaire un joint ciment au niveau du pavage.*

- Obtention de l'Autorisation de Travaux purgée de tous recours et retrait ;
- Obtention de l'autorisation ERP ;

Afin de constater la réalisation des conditions ci-avant énoncés, un procès-verbal de mise à disposition sera dressé entre les **PARTIES**.

A défaut de réalisation d'une des conditions mentionnées ci-avant au plus tard au 3^{ème} trimestre 2026, les **PARTIES** s'engagent à se rencontrer dans les plus brefs délais et à trouver une solution permettant la mise en œuvre du Prêt.

5.3 Le **PRETEUR** sera tenu de délivrer à l'**EMPRUNTEUR** les **Biens Prêtés** en bon état d'usage et de réparations, conformément à la déclaration de travaux.

Travaux de mise aux normes à la charge du PRETEUR

Le **PRETEUR** sera tenu de délivrer à l'**EMPRUNTEUR** les **Biens Prêtés** en bon état d'usage et de réparations, et ce conformément à ce qu'il y a d'indiqué dans la Demande d'Autorisation de Travaux citée ci-dessus.

Le **PRETEUR** s'engage à prendre à sa charge exclusive l'exécution des travaux de mise aux normes qui viendraient à être rendus obligatoires par suite de l'évolution de la législation de la même typologie d'établissement recevant du public ou de la réglementation en vigueur, ou par toute autorité administrative compétente, pendant la durée du présent Prêt

Cette prise en charge est toutefois **limitée à un montant maximal de 5 000 € annuel**.

Ces travaux seront réalisés dans les délais prescrits par les textes applicables ou les injonctions administratives, et aux frais, risques et périls du **PRETEUR**, sans que l'**EMPRUNTEUR** puisse être tenu d'y contribuer financièrement, sauf accord contraire écrit entre les parties.

L'**EMPRUNTEUR** s'engage, pour sa part, à faciliter l'accès aux lieux et à permettre la réalisation desdits travaux, sans pouvoir s'y opposer, dès lors qu'ils sont nécessaires à la conformité des éléments prêtés aux normes légales ou réglementaires.

Ces travaux, une fois exécutés, resteront la propriété du **PRETEUR**, sans qu'aucune indemnité ne soit due à l'**EMPRUNTEUR** à quelque titre que ce soit.

L'**EMPRUNTEUR** s'oblige à prendre dans leur état les **Biens Prêtés** dans lequel ils seront au jour de la mise à disposition. Il pourra effectuer les travaux d'aménagement qu'il considèrera nécessaires dans le respect des réglementations applicables et après validation préalable desdites travaux par le **Syndicat des copropriétaires** et dans tous les cas après obtention de l'attestation de non-contestation de la conformité des travaux, pour les travaux réalisés par l'ASL DE FLANDRE suite au dépôt de la demande d'autorisation de travaux.

ARTICLE 6. DUREE – RENOUVELLEMENT DU PRET

6.1 Durée

Le présent Prêt est consenti pour une durée ferme et définitive de Trente (30) années à compter de la date du procès-verbal de mise à disposition des **Biens Prêtés**.

Il est ici précisé que le procès-verbal de mise à disposition dressé lors de la prise de

possession des lieux comprendra un état des lieux des **Biens Prêtés**.

6.2 Renouvellement du prêt

À l'expiration de cette période le présent Prêt se renouvellera automatiquement par tacite reconduction par période de trois (3) années, sauf congé ou dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions ci-après.

Le **PRETEUR** pourra alors donner congé à l'**EMPRUNTEUR** à l'expiration de chaque période de renouvellement, sous réserve de respecter un délai de préavis d'un (1) an. Etant ici précisé que le **PRETEUR** ne pourra s'opposer au renouvellement du présent **Prêt** que dans le cas où l'**EMPRUNTEUR** aurait manqué à ses obligations essentielles résultant du présent acte, et notamment en cas de faute grave ou de non-respect caractérisé des conditions du prêt.

Les PARTIES pourront se retrouver à l'expiration de la période initiale de 30 ans à l'effet de faire le point sur l'application du PRET à usage et éventuellement rediscuter des conditions dans l'intérêt des parties.

L'**EMPRUNTEUR** pourra, de son côté, mettre fin au présent Prêt à tout moment, à condition d'en aviser le **PRETEUR** au moins six (6) mois avant la date effective de restitution des lieux.

Le congé ou la dénonciation devra être donné par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire.

À la date d'effet du congé, l'**EMPRUNTEUR** devra restituer les éléments **Prêtés** dans l'état où ils se trouveront, sous réserve de l'usure normale résultant d'un usage conforme à leur destination.

ARTICLE 7. CONDITIONS D'USAGE

7.1 Usage des Biens Prêtés

L'utilisation des Biens **Prêtés** ne pourra avoir lieu que dans le respect du lieu, de son histoire et des bonnes mœurs.

L'**EMPRUNTEUR** usera paisiblement des **Biens Prêtés**, sans aucune exception ni réserve.

L'**EMPRUNTEUR** veillera de manière générale à éviter tout bruit, toute odeur ou l'exercice de toute activité de nature à générer des inconvénients de voisinage, qu'ils soient de son fait ou de celui des personnes qui pourront accéder aux **Biens Prêtés**.

L'**EMPRUNTEUR** s'engage à respecter le règlement de copropriété de l'**Ensemble Immobilier** dont il se déclare parfaitement informé et dont il reconnaît avoir reçu une copie.

7.2 Ouverture au Public

L'ouverture au public des **Biens Prêtés** est autorisée selon les modalités suivantes. Aucune exception ne sera autorisée sauf accord exprès et préalable du **Syndicat des copropriétaires**.

En dehors des heures et jours d'ouverture définis ci-après, aucune personne, autre que les copropriétaires et occupants de l'**Ensemble Immobilier**, ne pourra circuler dans les **Biens**

Prêtés. La gestion de l'accès par la grille et du portillon se fera sous la seule et entière responsabilité de **la commune de SECLIN**.

L'**EMPRUNTEUR** restera le seul responsable vis-à-vis du **PRETEUR** de l'usage qui est fait des **Biens Prêtés** par lui-même, ses préposés, ses mandataires, et visiteurs. L'organisateur de l'évènement (la **commune de SECLIN** et/ou le **GHSC**) sera responsable et assuré pour couvrir l'évènement qu'il organise.

7.2.1 Concernant spécifiquement le Jardin à la française :

L'accès au public sera autorisé du lundi au dimanche dans les conditions suivantes :

- Du 1er avril au 31 octobre : de 8 h à 20 h.
- Du 1er novembre au 31 mars : de 8 h à 18 h.

La **commune de SECLIN** pourra néanmoins, à sa convenance, réduire les heures et limiter les jours d'ouverture.

A raison de 10 manifestations par année civile, **la commune de SECLIN** pourra, accueillir un nombre maximum de 125 visiteurs en dehors des horaires ci-dessus reprises sans pouvoir dépasser, d'aucune façon, l'heure de 2 h du matin.

L'ouverture et la gestion du public sera effectuée par **la commune de SECLIN** ou toute personne mandatée par ce dernier et sous sa seule et entière responsabilité.

Les frais de gardiennage ou de sécurisation de ces manifestations seront intégralement pris en charge par **la commune de SECLIN** par dérogation à ce qui est dit ci-après au paragraphe CHARGES.

La commune de SECLIN devra communiquer au **PRETEUR** les modalités de sécurisation desdits biens pendant les heures d'ouverture.

7.2.2 Concernant spécifiquement le Cloître, La Chapelle, La Salle des Malades, L'Ouvroir, le Réfectoire, L'Accès au Cloître :

L'accès du public aux **Biens Prêtés** ne pourra intervenir qu'à la seule initiative de l'**EMPRUNTEUR**, dans la limite de **vingt (20) manifestations par année civile pour la commune de SECLIN et dix (10) pour le GHSC**, et pour un nombre maximum de **visiteurs simultanés** :

- Chapelle : 19 personnes
- Salle des Malades : 64 personnes
- Ouvroir et Réfectoire : 35

La **commune de Seclin** et le **GHSC** détermineront ensemble, avant chaque début d'année civile, le nombre de manifestations qu'elles organiseront respectivement, ainsi que les périodes durant lesquelles chacune d'elles bénéficiera de la jouissance des biens concernés.

L'**EMPRUNTEUR** pourra accueillir les visiteurs ci-dessus repris, sans pouvoir dépasser d'aucune façon, l'heure de 2 h du matin.

7.2.3 Dispositions communes concernant le Jardin à la française, le Cloître, La Chapelle, La Salle des Malades, L'Ouvroir, le Réfectoire, L'Accès au Cloître

Les **PARTIES** conviennent que les horaires d'ouverture du Jardin à la française et le nombre de manifestations, tels que définis ci-avant, pourront être révisés chaque année s'ils s'avèrent incompatibles avec la tranquillité des lieux ou avec un usage conforme à celui attendu d'un bon père de famille.

Il est expressément précisé que cette possibilité de révision ne pourra en aucun cas être fondée suite aux manifestations organisées par l'**EMPRUNTEUR**.

Les **PARTIES** s'engagent à trouver un accord raisonnable dans l'intérêt des parties.

Afin d'assurer une transparence sur l'utilisation des **Biens Prêtés**, l'**EMPRUNTEUR** adressera au plus tard au 1^{er} trimestre de chaque année civile au **Syndicat des copropriétaires**, la liste prévisionnelle des manifestations envisagées au cours de l'année civile accompagnée d'une brève description de leur nature, de leur calendrier et de leur public cible.

Cette liste sera adressée au **Syndicat des copropriétaires** via son syndic. L'**EMPRUNTEUR** déclare que les manifestations suivantes pourront être entreprises au sein des **Biens Prêtés**, sans que cette liste ne soit limitative :

- Journées du patrimoine
- Réunions
- Séminaires
- Expositions
- Conférences

Toute modification des manifestations envisagées (nature, calendrier public) devra faire l'objet d'une nouvelle communication préalable au Syndicat des copropriétaires au moins 1 mois avant ladite manifestation.

En cas de désaccord, de réclamation, ou de difficulté liée à l'organisation ou à la nature de la manifestation envisagée, le syndicat des copropriétaires soit à l'initiative du syndic, soit à la demande de tout copropriétaire, pourra organiser une assemblée générale des copropriétaires, afin de statuer sur l'opportunité, les conditions ou le refus de ladite manifestation.

L'**EMPRUNTEUR** s'oblige à rappeler au **PRETEUR** dans un délai de 3 semaines avant la date de chaque manifestation, de la nature de la manifestation et du public concerné.

Si l'**EMPRUNTEUR** souhaite organiser un nombre supérieur de manifestations que celles prévues ci-dessus, il devra formuler une demande préalable au **Syndicat des copropriétaires**, pris en la personne de son syndic en exercice, avec une brève description de leur nature, de leur calendrier et de leur public cible, au moins 3 mois avant ladite manifestation.

Le présent **PRET** étant consenti à titre gratuit, il est expressément convenu que cette gratuité ne fait pas obstacle à ce que l'**EMPRUNTEUR** propose, dans les lieux prêtés, à l'occasion des manifestations, des prestations susceptibles de générer des recettes (exemples : droit d'entrée, petite restauration, buvette, etc...).

Ces recettes auront pour objet de couvrir, en tout ou partie, les frais exposés par l'emprunteur pour l'organisation et le fonctionnement de ces manifestations.

L'**EMPRUNTEUR** s'interdit expressément de rechercher, par cette activité, toute finalité lucrative.

Conformément à l'article L2221-1 du Code général des collectivités territoriales, la collectivité publique s'engage à **limiter son intervention économique aux seules activités répondant à un besoin d'intérêt public local dûment établi.**

Elle s'abstient, en conséquence, de développer ou d'exploiter toute activité susceptible de porter une atteinte injustifiée à la liberté du commerce et de l'industrie ou de concurrencer de manière déloyale les opérateurs économiques privés, sauf en cas de carence avérée de l'initiative privée, d'insuffisance de l'offre ou d'intérêt général manifeste.

Un tarif préférentiel devra être proposé aux occupants de l'**Ensemble Immobilier**, seulement si l'organisateur de l'événement propose aux copropriétaires d'y assister, et uniquement en ce qui concerne un éventuel droit d'entrée.

Les frais de gardiennage ou de sécurisation des manifestations réalisées par l'**EMPRUNTEUR** seront intégralement pris en charge par ce dernier par dérogation à ce qui est dit ci-après au paragraphe CHARGES.

7.3 Charges

L'**EMPRUNTEUR** fera à ses frais toutes les réparations qui deviendront nécessaires au cours du prêt, à la seule exception des grosses réparations limitativement définies à l'article 606 du Code civil, qui seront réalisées par le **PRETEUR** à sa charge

L'**EMPRUNTEUR** s'oblige à prendre les **Biens Prêtés** dans l'état dans lequel il sera au jour de la mise à disposition, sans recours contre le **PRETEUR** pour quelque cause que ce soit et notamment, pour mauvais état, vices apparents ou cachés, existence de servitude passives apparentes ou occultes, erreur dans la désignation sus-indiquée. Il est rappelé à cet égard que l'**Ensemble Immobilier** est protégé au titre des Monuments Historiques selon un arrêté du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts en date du 15 juin 1932.

En outre, l'**EMPRUNTEUR** s'oblige à supporter une partie des charges liées à l'entretien et au fonctionnement des **Biens Prêtés**.

Le budget prévisionnel de fonctionnement des **Biens Prêtés** est estimé à la date de signature des présentes de façon prévisionnelle à la somme de VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SIX EUROS (27.906,00 €) – comme mentionné dans le tableau Excel annexé aux présentes (**Annexe 6**).

Les travaux de la Première Tranche n'étant pas achevés et leur livraison n'étant pas intervenue à la date de signature des présentes ; Les **PARTIES** conviennent que ce tableau de budget prévisionnel, annexé aux présentes, est établi à titre indicatif afin de permettre une première répartition estimative des charges d'utilisation.

Elles reconnaissent que les montants et modalités de répartition figurant audit tableau ne présentent qu'un caractère provisoire.

En conséquence, les **PARTIES** s'engagent à se réunir dans un délai de 1 an à compter de la prise d'effet du PRET, afin de faire le point sur les charges dont il est ci-dessus question, à l'effet d'ajuster et optimiser les coûts liés à la gestion du bien prêté.

A cet égard, il est convenu entre le **PRETEUR** et l'**EMPRUNTEUR** une répartition des charges selon les modalités suivantes :

7.3.1 Concernant le Jardin à la française :

Il est convenu entre les **PARTIES**, que les charges résultant de :

- L'éclairage
- L'eau
- L'entretien et le nettoyage des espaces verts
- L'assurance de l'Ensemble Immobilier

seront refacturés par le **Syndicat des copropriétaires** suivant les projections reprises dans le tableau annexé à la **commune de SECLIN**.

Les frais de gardiennage seront supportés par la **commune de SECLIN**, durant les heures d'ouverture au public et durant les manifestations.

Néanmoins, en cas de manifestation privée, par un copropriétaire, ou toute autre personne autorisée par le syndicat des copropriétaires, celui-ci prendra à sa charge les frais de gardiennage, d'entretien et les éventuels travaux de remise en l'état.

7.3.2 Concernant le Cloître, La Chapelle, La Salle des Malades, L'Ouvroir, le Réfectoire, L'Accès au Cloître :

Il est convenu entre le **PRETEUR** et l'**EMPRUNTEUR** une répartition suivant les projections reprises dans le tableau annexé.

Les sommes relatives aux consommations d'eau et d'électricité refacturées à l'**EMPRUNTEUR** seront réparties entre la **commune de SECLIN** et le **GHSC** au prorata du nombre de manifestations organisées par eux.

Pour les autres charges, elles seront réparties de la façon suivante :

- o 2/3 pour la **commune de SECLIN**
- o 1/3 pour le **GHSC**

Etant précisé que des sous-compteurs relatifs aux consommations électriques et d'eau de l'ensemble des biens objets du présent Prêt, à l'exception du Jardin à la Française, seront installés par le **PRETEUR** et feront l'objet d'une facturation auprès de l'**EMPRUNTEUR** par le **PRETEUR**.

7.4 **Présence de meuble**

Le **GHSC** et la société **HISTOIRE ET PATRIMOINE MANSART** ont convenu de régulariser un PRET à USAGE portant sur différents meubles qui seront exposés dans les lots 104 et 105 faisant l'objet du présent PRET à USAGE

ARTICLE 8. CONDITIONS DIVERSES

En cas de constatation d'un manquement par l'**EMPRUNTEUR** à l'une quelconque des clauses, charges ou conditions du présent contrat, ou en cas de dégradation ou détérioration des **Biens prêtés** imputable à l'**EMPRUNTEUR**, à ses préposés, mandataires ou visiteurs, le **PRETEUR** adressera à l'**EMPRUNTEUR** une mise en demeure écrite de cesser les nuisances ou de remédier à l'inexécution constatée dans un délai raisonnable.

À défaut de régularisation dans ledit délai, et si le manquement est grave et caractérisé, ou répété sans que l'**EMPRUNTEUR** n'intervienne le **PRETEUR** pourra saisir le tribunal compétent afin de faire constater le trouble. La résiliation totale ou partielle interviendra de plein droit après l'obtention d'une décision judiciaire définitive constatant les faits reprochés à l'**EMPRUNTEUR**.

Le **PRETEUR** s'interdit de demander la restitution des **Biens Prêtés** avant l'expiration du terme convenu, quand bien même il lui surviendrait un besoin pressant et imprévu de ses biens, et ce par dérogation à l'article 1899 du Code civil.

Dans le cas où le **PRETEUR** viendrait à aliéner les **Biens Prêtés**, il s'oblige à imposer à l'acquéreur ou au donataire de ceux-ci l'obligation formelle de respecter le présent Prêt jusqu'à son expiration.

ARTICLE 9. ASSURANCE

Le **PRETEUR** est assuré en cas de destruction ou de dégradation, même par cas fortuit des **Biens Prêtés** pendant toute la durée de la présente convention.

Aux fins de pouvoir supporter la charge de l'indemnisation du **PRETEUR** en cas de destruction ou dégradation, des **Biens Prêtés**, l'**EMPRUNTEUR** s'engage à faire assurer par une compagnie d'assurance notoire les **Biens Prêtés** et les risques pouvant résulter de sa responsabilité civile.

L'**EMPRUNTEUR** s'engage également à :

- Informer le **PRETEUR** de tout sinistre constaté.
- Justifier au **PRETEUR** la souscription de l'assurance dans le mois suivant la mise à disposition des **Biens Prêtés**. Ensuite, il fournira chaque année, sur simple demande du **PRETEUR**, une attestation d'assurance.

ARTICLE 10. SECURITE

L'**EMPRUNTEUR** s'engage à respecter toutes les diligences et garanties de sécurité requise en pareille matière pour assurer la jouissance paisible des lieux.

ARTICLE 11. FACULTE DE SUBSTITUTION

Toute substitution de **PRETEUR**, à quelque titre que ce soit, sera notifiée à l'**EMPRUNTEUR** par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12. CONSENTEMENT DES PARTIES

Les **PARTIES** reconnaissent qu'elles ont librement débattu du Protocole et que leur consentement y est donné après réflexion, sans contrainte d'aucune sorte et en parfaite connaissance de la nature et de l'étendue des droits qu'elles ont ainsi réciproquement renoncé à invoquer.

Chacune des **PARTIES** s'engage à exécuter sans réserve et de bonne foi le présent Prêt, conformément aux dispositions des articles 1103, 1104 et 1194 du Code civil.

Le Prêt forme un tout indissociable, il ne pourra en particulier pas être attaqué pour cause d'erreur de droit ni pour cause de lésion.

ARTICLE 13. CAPACITE

Chacune des **PARTIES** déclare n'avoir directement ou indirectement, aucun empêchement d'ordre conventionnel, légal ou judiciaire à la conclusion et à l'exécution du présent Prêt.

Les **PARTIES** confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes sont soumises au droit français.

ARTICLE 15. ANNEXES

Il est annexé aux présentes :

- ANNEXE 1 - Les pouvoirs d'**HISTOIRE ET PATRIMOINE MANSART**
- ANNEXE 2 – Les pouvoirs de l'**EMPRUNTEUR**
- ANNEXE 3 – Le K-BIS de **HISTOIRE & PATRIMOINES MANSART**
- ANNEXE 4 – Les plans du **Biens Prêtés**
- ANNEXE 5 – Plan de cadastre
- ANNEXE 6 - Tableau du budget prévisionnel

ARTICLE 16. PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera soumis à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent dans les conditions et délais prévus par les dispositions législatives et réglementaires. Les frais dudit acte restant à la charge du demandeur.

Pour les besoins de la publicité foncière, le présent engagement est évalué à la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00€)

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier, les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des

annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition. Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en en-tête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire soussigné a recueilli l'image de la signature des parties, présentes ou représentées, au sein de son office et a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé au moyen du même procédé de signature électronique qualifié.

PROJET



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D3CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondécourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 3

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-8, portant sur l'adoption par le Conseil municipal de son règlement intérieur,
Vu la délibération municipale n°1 du 17 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur,
Vu la délibération municipale n° 1 du 21 février 2022 présentant la première mise à jour du règlement intérieur,
Vu la délibération municipale n° 2 du 28 mai 2024 présentant la dernière mise à jour du règlement intérieur,

Considérant la nécessité de mettre à jour la partie relative au droit d'expression des conseillers municipaux et à la constitution des groupes politiques,

Il est proposé de modifier ainsi les articles 3 et 30 du règlement intérieur du Conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De mettre à jour le règlement intérieur du Conseil municipal.

Annexée à la délibération :

- Proposition de règlement intérieur du Conseil municipal (modifications en surligné jaune).

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 29 VOIX POUR
3 VOIX CONTRE (VANDEKERCKHOVE Benjamin, PRUNES-URUEN Sophie et EL GHAZI Fouad Eddine)
GOULLIART Emmanuel absent sans procuration.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL



L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur.

Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur (chapitre I), d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

SOMMAIRE

Chapitre I : Dispositions obligatoires du règlement intérieur	4
Article 1 : Consultation des projets de contrat de service public	
Article 2 : Questions orales	
Article 3 : Expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal	
Article 4 : Débat sur les orientations budgétaires	
Chapitre II : Réunions du conseil municipal	7
Article 5 : Périodicité des séances	
Article 6 : Convocations	
Article 7 : Ordre du jour	
Article 8 : Accès au dossier	
Chapitre III : Commissions et comités consultatifs	9
Article 9 : Commissions municipales	
Article 10 : Comités consultatifs	
Article 11 : Commissions consultatives des services publics locaux	
Chapitre IV : Tenue des séances	12
Article 12 : Présidence	
Article 13 : Pouvoirs	
Article 14 : Quorum	
Article 15 : Secrétaire de séance	
Article 16 : Accès et tenue du public	
Article 17 : Séance à huis clos	
Article 18 : Enregistrement des débats	
Article 19 : Police de l'assemblée	
Chapitre V : Débats et votes des délibérations	16
Article 20 : Déroulement de la séance	
Article 21 : Débats ordinaires	
Article 22 : Suspension de séance	
Article 23 : Amendements	
Article 24 : Référendum local	
Article 25 : Votes	
Article 26 : Clôture de toute discussion	
Chapitre VI : Comptes-rendus des débats et des décisions	19
Article 27 : Procès-verbaux	
Article 28 : Compte rendus	
Chapitre VII : Dispositions diverses	20
Article 29 : Les questions écrites	
Article 30 : Les groupes politiques	
Article 31 : Modification du règlement intérieur	
Article 32 : Application du règlement intérieur	

CHAPITRE I : Dispositions obligatoires du règlement intérieur

Article 1 : Consultation des projets de contrat de service public (article L.2121-12 du CGCT)

Article L. 2121-12 du CGCT : Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Les projets de contrat de service public sont consultables à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture de la mairie le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi matin de 8h30 à 12h, à compter de l'envoi de la convocation et pendant les 5 jours précédant la séance du conseil municipal concernée.

La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés sera possible sur demande écrite adressée au Maire, 24 heures avant la date de consultation souhaitée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du Maire ou de l'adjoint en charge du dossier.

Article 2: Questions orales (article L.2121-19 du CGCT)

Article L. 2121-19 du CGCT : Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal. Elles ne donnent lieu à aucun débat, ni vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

Une présentation synthétique des questions orales est adressée au Maire 48h au moins avant la séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Lors de cette séance, le Maire ou l'adjoint en charge du dossier répond aux questions posées oralement par les conseillers municipaux.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le Maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil municipal spécialement organisée à cet effet.

Si l'objet des questions orales le justifie, le Maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance. La durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total.

Une copie de cette réponse est alors jointe, dans la mesure du possible, au procès-verbal de la réunion au cours de laquelle la question a été posée, sinon au procès-verbal de la séance suivante.

Article 3: Expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal (article L.2121-27-1 du CGCT)

Article L. 2121-27-1 du CGCT : Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Concernant le mensuel « Seclin ma ville »

Chaque mois, dans le mensuel « Seclin ma Ville » figure la tribune d'expression des élus de chaque tendance politique : la majorité municipale et la minorité municipale.

Les élus de chaque tendance politique se partagent une page (format A4 soit 21 x 29.7 cm) de la manière suivante :

La majorité municipale dispose de la colonne de gauche, pour insérer un texte de 2 400 signes. La minorité municipale dispose de la colonne de droite pour y insérer un texte de 2 400 signes soit 4800 signes au total pour les 33 élus ce qui correspond à 145 signes par élu. En cas de départ d'un élu de son groupe politique, il dispose d'un droit d'expression de 145 signes incluant le titre et la signature. Ce nombre de signes sera de facto ôté du quota du groupe auquel il appartenait.

Chaque texte s'entend en nombre de signes espaces compris, il inclut un titre de 70 signes maximum et d'une signature laissant apparaître le nom et le prénom du rédacteur.

Le format de texte est le suivant : en taille 9 (corps) ne comprenant ni gras, ni italique, ni intertitre, ni retrait, ni souligné.

Le texte inclut la photo officielle du rédacteur de l'article.

Le texte doit parvenir chaque 1^e jour du mois sous forme de fichier Word ou Open Office (.DOC ou .RTF) en pièce jointe par mail à dircom@ville-seclin.fr.

En cas de changement de date (lié notamment à un jour férié) le service communication informe au moins 10 jours avant la date concernée les présidents de groupes.

Concernant le site internet

Chaque mois, excepté le mois d'août, sur le site internet de la ville (www.ville-seclin.fr). Une rubrique « Tribune politique » accessible dès la page d'accueil attribuera : à la majorité municipale et à la minorité municipale, un texte de 2 400 signes.

Chaque texte s'entend en nombre de signes espaces compris, il inclut un titre de 70 signes maximum et d'une signature laissant apparaître le nom et prénom du rédacteur. Le format de texte est le suivant : en taille 9 (corps) ne comprenant ni gras, ni italique, ni intertitre, ni retrait, ni souligné. Le texte inclut la photo officielle du rédacteur de l'article.

Le texte doit parvenir chaque 1^{er} jour du mois sous forme de fichier « Word » ou Open Office (.DOC ou .RTF) en pièce jointe par mail à dircom@ville-seclin.fr. Il sera mis en ligne le lendemain.

En cas de changement de date (lié notamment à un jour férié) le service communication informe au moins 10 jours avant la date concernée les présidents de groupes »

Tout texte comportant des risques de troubles à l'ordre, à la sécurité et à la tranquillité publiques, ayant un caractère diffamatoire, injurieux ou manifestement outrageant, ou dont le contenu porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne, de nature à engager la responsabilité pénale du Maire, ne sera pas publié.

Article 4 : Débat sur les orientations budgétaires (article L.2312-1 du CGCT)

Le débat a lieu dans un délai de deux mois avant l'examen du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet.

Il ne donne pas lieu à un vote. Il sera acté par une délibération spécifique, annexée au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses d'investissement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Son contenu comporte les informations suffisantes sur la préparation du budget communal.

Cinq jours au moins avant la réunion, les documents sur la situation financière de la commune et les éléments d'analyse ayant servi à la rédaction du rapport (charges de fonctionnement, niveau d'endettement, caractéristiques des investissements, ratios établis par les services communaux, ...) sont à la disposition des membres du conseil. Ces éléments peuvent être consultés sur simple demande auprès du Maire.

CHAPITRE II : Réunions du conseil municipal

Article 5: Périodicité des séances (articles L.2121-7 et L.2121-9 CGCT)

Article L. 2121-7 du CGCT : Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

Article L. 2121-9 du CGCT : Le Maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice dans les communes de 3 500 habitants et plus. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai. Le principe d'une réunion au minimum trimestrielle a été retenu avec un délai de prévenance de 30 jours.

Article 6: Convocations (articles L.2121-10 et L.2121-12 du CGCT)

Article L. 2121-10 CGCT : Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Article L.2121-12 du CGCT : Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion, qui se tiendra en Salle Ronny Coutteure. L'envoi des convocations et du rapport préparatoire aux membres de l'assemblée est effectué par voie dématérialisée. Une version papier est adressée au domicile des conseillers municipaux. Les présidents de groupe reçoivent quant à eux une version papier complète des documents (incluant le rapport préparatoire, le cahier des annexes et le PV du conseil précédent).

Les conseillers municipaux **accusent réception de la convocation** adressée par voie dématérialisée, et alertent l'émetteur de l'envoi en cas de difficulté technique.

Article 7: Ordre du jour (article L.2121-10 du CGCT)

Le Maire fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Article 8: Accès aux dossiers (articles L.2121-13 L.2121-13-1 L.2121-12 L.2121-26 du CGCT)

Article L. 2121-13 du CGCT : Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Article L. 2121-13-1 du CGCT alinéa 1 : *La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.*

Article L. 2121-12 alinéa 2 du CGCT : *Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur.*

Article L. 2121-26 du CGCT : *Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité. La communication des documents mentionnés au premier alinéa, qui peut être obtenue aussi bien du Maire que des services déconcentrés de l'Etat, intervient dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes.*

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du Directeur Général des Services.

Les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers uniquement en mairie aux heures d'ouverture soit le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi matin de 8h30 à 12h, durant les 5 jours précédant la séance.

CHAPITRE III : Commissions et comités consultatifs

Article 9 : Commissions municipales (article L.2121-22 du CGCT)

Article L. 2121-22 du CGCT : Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

INTITULE DES COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES	6 Membres
COMMISSION FINANCES	6 Membres
COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL	6 Membres
COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES - COMMUNICATION	6 Membres
COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF	6 Membres
COMMISSION PATRIMOINE AMÉNAGEMENT & SERVICES TECHNIQUES	6 Membres

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal, agent de la collectivité ou non. Les personnes extérieures sont proposées au Maire préalablement, qui donne une suite favorable ou non.

Une attention particulière sera apportée sur le calendrier afin que deux commissions ne soient pas organisées en même temps. La centralisation des convocations se fera à la Direction Générale.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller à l'adresse électronique communiquée au Maire pour l'envoi des convocations à participer aux commissions municipales 8 jours avant la tenue de la réunion.

Les travaux et les réflexions portés en commission municipale ont un caractère préparatoire, non officiel et ne sauraient donc être rendus publics.

Un relevé de décisions sur les affaires étudiées est rédigé et communiqué aux membres de la

commission, au Maire. Il est rappelé que les commissions n'ont aucun pouvoir décisionnel. Elles sont consultées sur les délibérations présentées en conseil municipal.

Article 10: Comités consultatifs (article L.2143-2 du CGCT)

Article L.2143-2 du CGCT : *Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.*

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil municipal.

Chaque comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné parmi ses membres, est composé d'élus et de *personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet* soumis à l'examen du comité. Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.

Article 11: Commissions consultatives des services publics locaux (article L. 1413-1 du CGCT)

Article L. 1413-1 du CGCT : *(...) les communes de plus de 10 000 habitants, (...) créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. (...)*

Cette commission, présidée par le Maire, (...) le président de l'organe délibérant, ou leur représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1°1 Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2°1 Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 ;
- 3°1 Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.
- 4°1 Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1°1 Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

- 2°1 *Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.*
- 3°1 *Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.*

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Les travaux de la commission donnent *lieu chaque année à l'élaboration* d'un rapport qui est transmis au Maire et communiqué par celui-ci aux membres de la commission ainsi qu'au conseil municipal.

Les rapports remis par les commissions consultatives des services publics locaux ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.

CHAPITRE IV : Tenue des séances du conseil municipal

Article 12 : Présidence (article L.2121-14 et L.2122-8 du CGCT)

Article L. 2121-14 du CGCT : Le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Article L. 2122-8 du CGCT : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du Maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le conseil municipal est incomplet.

Si, après les élections, de nouvelles vacances se produisent, le conseil municipal procède néanmoins à l'élection du Maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers ou plus de ses membres ou compte moins de cinq membres.

Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du Maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de cinq membres.

Lorsqu'une vacance du Maire ou des adjoints intervient après le 1er janvier de l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux, il n'est procédé aux élections nécessaires avant l'élection du Maire ou des adjoints que si le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de ses membres ou s'il compte moins de quatre membres.

Le président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 13 : Pouvoirs (article L.2121-20 du CGCT)

Article L2121-20 du CGCT : Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Les pouvoirs sont remis, au plus tard, au Maire au début de la réunion.

Le pouvoir peut être établi au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller municipal obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 14: Quorum (article L.2121-17 du CGCT)

Article L. 2121-17 du CGCT : *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.*

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller municipal s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ. Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure. Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 15: Secrétariat de séance (article L.2121-15 du CGCT)

Article L. 2121-15 du CGCT : *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.*

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du Maire et restent tenus à l'obligation de réserve.

Article 16: Accès et tenue du public (article L.2121-18 alinéa 1er du CGCT)

Article L. 2121-18 alinéa 1er du CGCT : *Les séances des conseils municipaux sont publiques.*

Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisée par le président.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Article 17 : Séance à huis clos (article L.2121-18 alinéa 2 du CGCT)

En dehors des cas prévus par respect des conditions sanitaires ou circonstances exceptionnelles, l'article L.2121-18 alinéa 2 du CGCT dispose que : *sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.*

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil municipal. Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 18: Enregistrement des débats (article L.2121-18 du CGCT)

Article L. 2121-18 du CGCT: Les séances des conseils municipaux sont publiques. (...) Sans préjudice des pouvoirs que le Maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Protection des données et diffusion sur internet d'une séance du conseil municipal

Les conseils municipaux peuvent être filmés et enregistrés par un conseiller municipal ou un agent communal pour le compte de la commune. La diffusion de la séance du conseil municipal sur internet par les auteurs de l'enregistrement est expressément autorisée par la loi. Celle-ci prévoit en effet que les séances du conseil municipal peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Toutefois, **la diffusion sur internet d'une séance du conseil municipal constitue un traitement de données à caractère personnel**, au sens du RGPD (règlement général sur la protection des données (cf CNJL-Guide de sensibilisation au RGPD pour les collectivités locales)

L'accord des conseillers municipaux, qui sont investis d'un mandat électif et s'expriment dans l'exercice de ce mandat, n'est pas requis pour pouvoir procéder à une telle retransmission des séances publiques. **Les élus ne peuvent donc pas s'opposer à être filmés et /ou enregistrés.**

Mais **le droit à l'image du personnel municipal et du public assistant aux séances doit être respecté**. Dès lors, la diffusion de l'image de ces personnes présentes dans la salle supposera de s'en tenir à la retransmission de plans larges ne permettant pas d'identifier une personne en particulier (cf n°14713 du 11 juin 2015, JO Sénat).

Lorsque l'enregistrement et la diffusion sont assurés par la commune, il convient donc d'éviter les gros plans sur les agents municipaux et les membres de l'assistance.

En tout état de cause, lorsqu'une commune décide de filmer et diffuser sur internet des enregistrements vidéo d'une séance du conseil municipal où des agents municipaux et des membres du public peuvent être identifiés, ces derniers doivent en être informés afin qu'ils aient la possibilité, le cas échéant, de s'opposer à la diffusion de la vidéo.

Il est conseillé que le Maire (ou son remplaçant) rappelle ces règles en début de séance et que les personnes susceptibles d'être filmées soient informées de l'enregistrement, par voie d'affichage dans la salle du conseil. Cette affiche doit rappeler notamment :

- L'interdiction de filmer les personnes non élues en gros plans, sauf autorisation préalable pour la diffusion ;
- L'interdiction de « taguer », sauf autorisation préalable des intéressés ;
- Les moyens d'accès aux informations, de demandes de rectification et d'opposition dont ces personnes disposent.

Ces mêmes règles de protection de l'image des personnes non élues devraient également être respectées par les membres du public procédant à un enregistrement.

Tout enregistrement de la séance fait l'objet d'une information par son auteur (pour les seuls conseillers municipaux) en début de séance auprès des membres du conseil municipal. Le Maire (ou son remplaçant) rappelle que pour l'enregistrement vidéo, les plans larges sont à privilégier. Dans le cas contraire, l'autorisation préalable des personnes non élues est requise. Lorsque l'enregistrement des débats génère un trouble au bon ordre des travaux du conseil, le Maire peut le faire cesser.

Article 19 : Police de l'assemblée (article L.2121-6 du CGCT)

Article L.2121-16 du CGCT : *Le Maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.*

Il appartient au Maire ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance.

CHAPITRE V : Débats et votes des délibérations

Article 20: Déroulement de la séance (article L. 2121-29 du CGCT)

Article L. 2121-29 du CGCT : Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département. Lorsque le conseil municipal, régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre.

Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Rappel

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire préside le conseil municipal. Dès lors, il organise le bon déroulé de la séance et peut décider de suspendre ou de clore une réunion, en fonction des circonstances.

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum (qui doit être vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question) proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus.

Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au conseil municipal des « questions diverses », qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra, en tant que telle, être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Le Maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour. Il demande au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le Maire. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Maire lui-même ou de l'adjoint compétent.

Article 21 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le Maire (ou à celui qui le remplace pour présider la séance aux membres du conseil municipal qui la demandent. Aucun membre du conseil municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Maire ou de son remplaçant même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon

déroulement de la séance par des interruptions et/ou des attaques subjectives ou polémiques, la parole peut lui être retirée par le Maire.

Le Maire donne la parole aux conseillers et peut la leur retirer si leurs propos excèdent les limites du droit de libre expression. Il s'agit notamment des propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Article 22 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance (le Maire ou son remplaçant). Le président peut mettre aux voix toute demande émanant de 3 membres du conseil.

Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 23 : Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal.

Article 24: Référendum local (articles L.O 1112-1, 1112-2, 1112-3 du CGCT)

Article LO. 1112-1 du CGCT : *L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité.*

Article LO. 1112-2 du CGCT : *L'exécutif d'une collectivité territoriale peut seul proposer à l'assemblée délibérante de cette collectivité de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité, à l'exception des projets d'acte individuel.*

Article LO. 1112-3 alinéa 1er du CGCT : *(..) l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, par une même délibération, détermine les modalités d'organisation du référendum local, fixe le jour du scrutin, qui ne peut intervenir moins de deux mois avant la transmission de la délibération au représentant de l'Etat, convoque les électeurs et précise l'objet d'acte ou de délibération soumis à l'approbation des électeurs.*

Article 25: Votes (articles L.2121-20 et L.2121-21 du CGCT)

Article L. 2121-20 du CGCT : *Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.*

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Article L. 2121-21 du CGCT : *Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.*

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix.

Article 26 : Clôture de toute discussion

Seul le président de séance peut mettre fin aux débats.

CHAPITRE VI : Comptes rendus des débats et des décisions

Article 27 : Procès-verbaux (article L.2121-23 du CGCT)

Article L. 2121-15 du CGCT :

La réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements supprime le compte rendu des séances des assemblées délibérantes.

Le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (par exemple: discussions, débats, interruption de séance...) et des décisions des séances des assemblées délibérantes.

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

Article L.2121-23 du CGCT : Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre tenu dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Elles sont signées par le Maire et le ou les secrétaires de séance.

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal.

Article 28 : Comptes rendus (article L.2121-25 du CGCT)

Article L.2121-25 du CGCT : Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

Article 29 : Questions écrites

Chaque membre du conseil municipal peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale.

Le texte des questions écrites adressées au Maire fait l'objet de sa part d'un accusé de réception.

Le Maire répond aux questions écrites posées par les Conseillers Municipaux dans un délai de quinze jours. En cas d'étude complexe, l'accusé de réception fixera le délai de réponse.

Article 30 : Les groupes politiques

Les conseillers peuvent se constituer en groupes selon leur affinité politique. Chaque conseiller ne peut adhérer qu'à un seul groupe.

Tout groupe doit réunir au moins trois conseillers.

Les groupes se constituent en remettant au Maire une déclaration comportant la liste des membres et leurs signatures ainsi que celle de leur président ou délégué. Cette déclaration reste valable tant qu'elle n'est pas rapportée.

Les modifications des groupes sont portées à la connaissance du Maire sous la signature du conseiller intéressé et du président de groupe s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement, sous la seule signature du conseiller intéressé s'il s'agit d'une radiation volontaire, sous la seule signature du Président de groupe s'il s'agit d'une exclusion. Le Maire en donne connaissance au Conseil Municipal qui suit cette information.

Les groupes politiques au sein du conseil municipal sont au nombre de **deux** :

- « Forces Démocrates pour Seclin »,
- « Seclin en Commun ».

Des moyens matériels seront mis à leur disposition, notamment un local, un poste téléphonique ainsi qu'un ordinateur avec accès internet pour chacun des groupes.

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques.

Les dépenses liées au fonctionnement des groupes seront prises en charge par le budget communal : chauffage, électricité, nettoyage des locaux, communications téléphoniques, fournitures et entretien du matériel de bureau).

D'autre part, chaque élu pourra bénéficier d'un accès dématérialisé à la presse régionale, sur demande et après inscription auprès de la bibliothèque municipale.

Article 31 : Modification du règlement intérieur

En cours de mandat, le présent règlement peut faire l'objet de modifications par le conseil municipal, à la demande du Maire ou sur proposition d'un conseiller municipal.

Article 32 : Application du règlement intérieur

Le présent règlement est adopté par le Conseil Municipal de Seclin réuni le 28 mai 2024 et devient dès son adoption, exécutoire.



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D4CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal,
SPOTBEEN Michel, Adjoint.
EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobilMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 4

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2025

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Vu la commission Lien Social, Séniors, Intergénérationnel réunie le 24 novembre 2025,

Depuis 2004, les modalités du recensement de la population ont été modifiées. La population seclinoise déclarée au 1^{er} janvier, est issue de la collecte de données réalisée sur les 5 dernières années (au 1^{er} janvier 2025, la population s'élevait à 13 011 habitants).

Le recensement partiel de la population se déroulera du 15 janvier au 21 février 2026.

Le montant de la dotation forfaitaire globale de l'Etat allouée dans ce cadre à la commune est de 2 286€. Cette dotation doit permettre de couvrir les frais de rémunérations, de formation, de vérification et de logistique afférents à cette opération.

Les opérations de recensement sont réalisées par du personnel communal, sur la base du volontariat. Il est proposé de fixer leur rémunération brute comprenant la formation, la tournée de repérage, les frais de déplacements, les travaux d'enquêtes et la remise des documents dûment remplis et répertoriés selon les instructions de l'INSEE, en fonction du nombre de logements à recenser dans chaque zone définie sur la base de 3,91€ par logement recensé et 26€ par séance de formation.

La recette sera imputée au budget de l'exercice 2026 sur l'article 74718 « Participations – Etat – Autres » fonction 020 « Administration générale de la collectivité » (gestionnaire «Etat civil»).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De désigner :

- Madame CREMEAUX Amandine, Attachée, en qualité de coordinatrice des opérations de recensement sous l'autorité de Madame DUFLOT Véronique, responsable du Pôle Social et Public,
- L'équipe habilitée à pouvoir renseigner l'INSEE et suppléer le cas échéant la coordinatrice dans ses fonctions : Véronique DUFLOT et Laura ALLIOT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

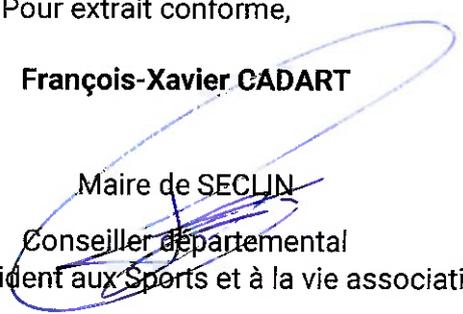
Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D5CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondrecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 5

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**SUBVENTION À PROJET 2025
AMICALE DU DON DU SANG**

Vu la commission Rayonnement et Inclusion dans les Manifestations Culturelles, Sportives et Commerciales – Communication réunie le 13 novembre 2025,

Dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par des associations seclinoises, la ville a inscrit au budget des crédits dédiés aux subventions à projet.

L'association Amicale du Don du Sang célébrera son 70^{ème} anniversaire le 1^{er} février 2026, à l'occasion de son assemblée générale. Cet évènement sera l'occasion de valoriser et remercier les bénévoles et donateurs, ainsi que d'honorer les donateurs ayant atteint la limite d'âge et ayant contribué activement au fil des années.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'accorder à l'association « Amicale du Don du Sang » une subvention à projet de 700€.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2025 sur l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 028 « Administration générale – Autres moyens généraux » (gestionnaire interne SUBVPROJET).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR

GAUDEFROY Stéphanie et LEMAITRE Olivier ne prenant pas part au vote, GOULLIART Emmanuel absent sans procuration.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

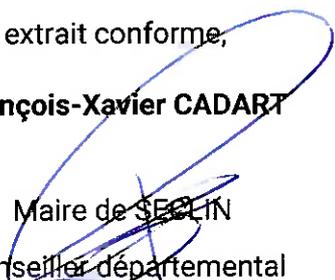
Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D6CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un secret d'urgence temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 6

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**SUBVENTION À PROJET 2025
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

Vu la commission Rayonnement et Inclusion dans les Manifestations Culturelles, Sportives et Commerciales – Communication réunie le 13 novembre 2025,

Dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par des associations seclinoises, la ville a inscrit au budget des crédits dédiés aux subventions à projet.

A l'occasion du Village de Noël 2025, le Secours Populaire Français souhaite contribuer à l'animation de l'événement. Afin de proposer des activités attractives pour les familles, elle envisage de faire appel à un ou plusieurs prestataires de type animations musicales, circassiens, sculpteurs de ballons, etc. Une subvention à projet est proposée afin de soutenir cette initiative qui participe à la convivialité et à la dimension solidaire du Village de Noël.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'accorder à l'association « Secours Populaire Français » une subvention à projet de 1500€.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2025 sur l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 028 « Administration générale – Autres moyens généraux » (gestionnaire interne SUBVPROJET).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN

NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D7CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal,
SPOTBEEN Michel, Adjoint.
EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondécourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 7****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025****SUBVENTION À PROJET 2025
ATHLÉTISME CLUB SECLINOIS**

Vu la commission Rayonnement et Inclusion dans les Manifestations Culturelles, Sportives et Commerciales – Communication réunie le 13 novembre 2025,

L'association « Athlétisme Club Seclinois » organise la 4^{ème} édition des Foulées Collégiales, courses sur route labellisées FFA.

L'événement, qui attire des coureurs de toute la région et de Belgique, a réuni plus de 1000 participants en 2024 et vise 1500 coureurs cette année.

Deux courses enfants sont également prévues le samedi soir, en lien avec le Village de Noël. L'opération "Boîtes de Noël" sera reconduite au profit de l'association Liens Essentiels, apportant une dimension solidaire à la manifestation.

L'événement contribue ainsi à promouvoir le sport pour tous, du plus jeune au plus âgé, dynamiser la vie locale et l'attractivité du territoire et soutenir une action caritative en période de fêtes.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'accorder à l'association « Athlétisme Club Seclinois » une subvention à projet de 1000 €.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2025 sur l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 028 « Administration générale – Autres moyens généraux » (gestionnaire interne SUBVPROJET).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 31 VOIX POUR (VANDEKERCKHOVE Benjamin ne prenant pas part au vote, GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D8CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal,
SPOTBEEN Michel, Adjoints.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre - COMMODAT - Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 8

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**SUBVENTION À PROJET 2025
UCASS**

Vu la commission Rayonnement et Inclusion dans les Manifestations Culturelles, Sportives et Commerciales – Communication réunie le 13 novembre 2025,

Dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par des associations seclinoises, la ville a inscrit au budget des crédits dédiés aux subventions à projet.

À l'occasion du Village de Noël 2025, l'UCASS envisage d'améliorer le confort et l'expérience des visiteurs en installant des espaces couverts à proximité des stands de restauration, afin de les encourager à prolonger leur visite au sein du village.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'accorder à l'UCASS une subvention à projet de 1500€.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2025 sur l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 028 « Administration générale – Autres moyens généraux » (gestionnaire interne SUBVPROJET).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D9CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal,
SPOTBEEN Michel, Adjoint.
EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URJEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence Mobilimel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 9

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

DON D'UN PARTICULIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal du 6 février dernier, stipulant que le Conseil municipal conserve le pouvoir « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges »,

Considérant que Madame Rosalinde ERCA, seclinoise et ancienne institutrice au sein des écoles élémentaires de la commune de Seclin, est décédée le 24 octobre 2025, et qu'elle avait exprimé, dans ses dernières volontés, le souhait de soutenir les écoles seclinoises,

Considérant que sa famille souhaite honorer cette volonté,

La famille de Madame ERCA propose de faire un don aux écoles de la Ville d'un montant de 350 € (trois cent cinquante euros), versé sous la forme d'un chèque.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'accepter le don de la famille ERCA au nom de Madame Rosalinde ERCA d'un montant de 350€ qui sera affecté au budget de la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

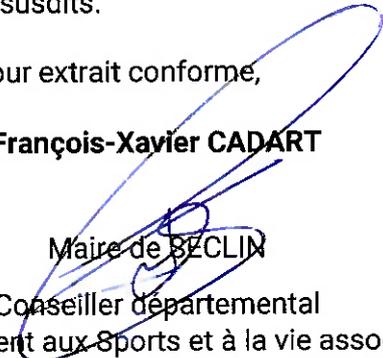
Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D10CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URJEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence Mobilimel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 10****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025****OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT
DE L'EXERCICE 2026**

Vu l'article L1612.1 du CGCT qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu l'instruction M57 qui intègre cette possibilité,

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote du budget primitif.

Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement dès l'ouverture de l'exercice, sans attendre le vote du budget, l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales et l'instruction M57, permet cependant à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice précédent (Budget Primitif, Décisions Modificatives, Virements de Crédits), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget de l'exercice 2026 sera proposé au vote du Conseil municipal en avril prochain. Aussi, afin de poursuivre la conduite des projets et d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits de la section d'investissement.

Le montant total des documents budgétaires relatifs à l'exercice précédent (Budget Primitif, Décisions Modificatives, Virements de Crédits) pour 2025 étant, hors remboursement de la dette, de 11 238 124,52€, l'ouverture par anticipation proposée s'établit à 2 809 531,13 € pour l'ensemble des dépenses d'investissement.

Chapitre	Libellé	CP au BP 2025 (hors reports et dette)	CP 2025 (BP+DM et VC)	Ouverture anticipée pour 2026 Calcul du 1/4
20	Immobilisations incorporelles	164 160.00 €	217 698.09 €	
204	Subventions d'équipement versées	15 000.00 €	15 000.00 €	
21	Immobilisations corporelles	3 043 957.00 €	3 439 595.07 €	
23	Immobilisations en cours	275 600.00 €	574 206.52 €	
210000001	Opération « salle de spectacle »	6 248 000.00 €	6 991 624.84 €	
TOTAL		9 746 717,00 €	11 238 124,52 €	2 809 531,13 €

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

Il est précisé que ces crédits devront être repris au budget primitif de l'exercice 2026 lors de son adoption.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'approuver l'ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses selon l'affectation figurant dans le tableau ci-avant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

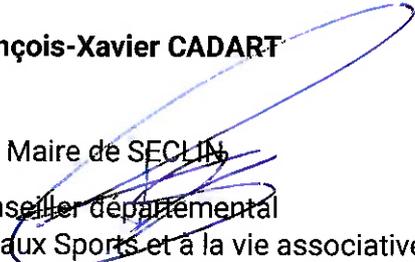
Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoints.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URJEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 11

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 2 DÉCEMBRE 2025**

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

La décision modificative n°3 vise à apporter des ajustements nécessaires au chapitre 012 – Charges de personnel et aux chapitres 040 et 042, chapitres d’opérations d’ordre de transferts entre sections dans le cadre de la fin d’exercice.

Ces dépenses supplémentaires seront financées par un redéploiement interne au sein de la section de fonctionnement par un prélèvement sur le chapitre 011 – Charges à caractère général, dont l’exécution prévoit une disponibilité suffisante. Il convient d’abonder le chapitre 012 – Charges de personnel - à hauteur de 91 000,00 € en dépense.

Concernant les chapitres 040 et 042, il convient de les abonder à hauteur de 8 500,00€ pour les dépenses de fonctionnement et les recettes d’investissements

Cette décision modificative est sans impact sur l’équilibre global du budget, les sections de fonctionnement et d’investissement restant équilibrées.

La décision modificative s’équilibre, en synthèse, de la façon suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	-77 059	
012 Charges de personnel et frais assimilés	+91 000	
65 Autres charges de gestion courante	-22 441	
Total mouvements réels	-8 500	+0
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	+8 500	
Total mouvements d'ordre	+8 500	+0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	+0	+0

Chapitre	Dépenses	Recettes
13 Subventions d’investissement reçues		-8 500
Total mouvements réels		-8 500
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections		+8 500
Total mouvements d'ordre	+0	+8 500
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	+0	+0

TOTAL	+0	+0
--------------	-----------	-----------

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'approuver les mouvements budgétaires proposés dans le cadre de la décision modificative n°3, présentés de façon exhaustive dans la maquette jointe en annexe.

Annexée à la délibération :

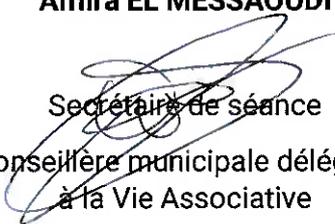
- Maquette

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

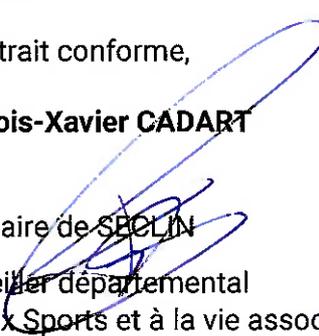
Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3 500 habitants et plus : VILLE DE SECLIN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590560500014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

M. 57

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLE DE SECLIN (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	62
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	65
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	66
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	69
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	71
A1.908 - Fonction 8 - Transports	74
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	78
A2.01 - Opérations non ventilables	80
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	81
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	87
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	88
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	89
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	94
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	99
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	102
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	103
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	104
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	107
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	109
A2.938 - Fonction 8 - Transports	112

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	116
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	117
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	121
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	123



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	127
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	128
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	129
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	131
B3.1 - Etat des provisions constituées	132
B3.2 - Etalement des provisions	133
B4 - Etat des charges transférées	134
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	135
B6 - Prêts	136
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	137
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	138
B7.3 - Etat des emprunts garantis	139
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	140
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	141
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	142
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	143
B7.8 - Autres engagements donnés	144
B7.9 - Autres engagements reçus	145
B8 - Subventions versées	148
B9 - Etat du personnel	149
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	150
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	151
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	152
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	153
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	154
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	156
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	157
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	158
D3 - Décisions en matière de taux	160
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	161
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	163
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	165
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	166
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	167

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

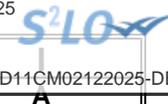
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	12928

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	55000.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	411.88
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	423.33
3 Dépenses d'équipement brut / population	100.17
4 Encours de dette / population (2) (3)	357.34
5 DGF / population	8.77
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	64.81
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.03
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.66
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	84.41
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.70

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires DELIBERATION N°4 DU 3 MARS 2023 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

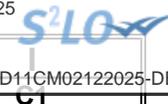
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A)	(2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00	
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (5)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

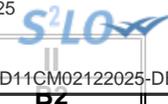
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AE VOTEES	

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	258 160,15	0,00	0,00	0,00	258 160,15
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 439 595,07	0,00	0,00	0,00	3 439 595,07
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	7 525 369,30	0,00	0,00	0,00	7 525 369,30
Total des dépenses d'équipement		11 238 124,52	0,00	0,00	0,00	11 238 124,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 404,00	0,00	0,00	0,00	547 404,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	61 600,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		609 004,00	0,00	0,00	0,00	609 004,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	3 810,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 850 938,52	0,00	0,00	0,00	11 850 938,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		635 000,00		0,00	0,00	635 000,00

TOTAL	12 485 938,52	0,00	0,00	0,00	12 485 938,52
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 596 734,17
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 082 672,69
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	4 715 839,87	0,00	-8 500,00	-8 500,00	4 707 339,87
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 715 839,87	0,00	-8 500,00	-8 500,00	6 707 339,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	421 862,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 084 252,62	0,00	0,00	0,00	1 084 252,62
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 506 114,62	0,00	0,00	0,00	1 506 114,62
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	3 810,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 225 764,49	0,00	-8 500,00	-8 500,00	8 217 264,49

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 725 408,20		0,00	0,00	4 725 408,20
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	531 500,00		8 500,00	8 500,00	540 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 856 908,20		8 500,00	8 500,00	5 865 408,20

TOTAL	14 082 672,69	0,00	0,00	0,00	14 082 672,69
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 082 672,69
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

5 230 408,20

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 664 511,96	0,00	-79 914,00	-79 914,00	5 584 597,96
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 408 570,00	0,00	91 000,00	91 000,00	13 499 570,00
014	Atténuations de produits	18 075,00	0,00	0,00	0,00	18 075,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 556 552,00	0,00	-19 586,00	-19 586,00	1 536 966,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		20 647 708,96	0,00	-8 500,00	-8 500,00	20 639 208,96
66	Charges financières	169 406,07	0,00	0,00	0,00	169 406,07
67	Charges spécifiques (4)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 386,00		0,00	0,00	4 386,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 834 501,03	0,00	-8 500,00	-8 500,00	20 826 001,03

023	Virement à la section d'investissement (5)	4 725 408,20		0,00	0,00	4 725 408,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	531 500,00		8 500,00	8 500,00	540 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 256 908,20		8 500,00	8 500,00	5 265 408,20

TOTAL	26 091 409,23	0,00	0,00	0,00	0,00	26 091 409,23
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIcipe	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 091 409,23
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	1 508 283,40
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	7 711 957,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	9 697 464,00
74	Dotations et participations (4)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	2 687 301,50
75	Autres produits de gestion courante (4)	114 494,00	0,00	0,00	0,00	114 494,00
Total des recettes de gestion courante		21 769 499,90	0,00	0,00	0,00	21 769 499,90
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	1 446,00
77	Produits spécifiques (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 820 945,90	0,00	0,00	0,00	21 820 945,90

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 000,00		0,00	0,00	35 000,00

TOTAL	21 855 945,90	0,00	0,00	0,00	21 855 945,90
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 093 653,05
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 949 598,95
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	5 230 408,20
--	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-79 914,00		-79 914,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	91 000,00		91 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-19 586,00	0,00	-19 586,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	8 500,00	8 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		-8 500,00	8 500,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	-8 500,00	0,00	-8 500,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 500,00	8 500,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-8 500,00	8 500,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le 
ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 485 938,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	217 698,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 439 595,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	574 206,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	6 991 624,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 238 124,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		609 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 850 938,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		635 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9) 0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le 05/12/2025
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE

SLOW

TOTAL (RAR N-1 Vote)

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		12 998 420,07	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 715 839,87	0,00	-8 500,00	-8 500,00	-8 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 715 839,87	0,00	-8 500,00	-8 500,00	-8 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 141 511,87	0,00	-8 500,00	-8 500,00	-8 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 725 408,20		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	531 500,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	600 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 856 908,20		8 500,00	8 500,00	8 500,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 485 938,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	217 698,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	160 238,09	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	54 060,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 439 595,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 675,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	177 016,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	110 504,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	701 931,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	251 656,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	361 730,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	174 467,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	10 104,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	13 175,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	2 952,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	3 576,61	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	631 231,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	5 070,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	52 133,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour informatique Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 Vote)
			I			II			III = I + II
21621	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	19 723,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	1 188,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	1 068,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	32 443,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	155 030,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	16 001,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	62 810,59	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	6 478,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	540 626,06	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	574 206,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	408 606,52	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	165 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	6 991 624,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		11 238 124,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	61 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le 05/12/2025
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 Vote)
			I			II			III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		609 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541101	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	3 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 850 938,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	9 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	9 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	15 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		635 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
210000001	TRAVAUX SALLE DE SPECTACLE		2 513 924,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22001	RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		6 100,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			2 520 025,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

AZIZ

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 210000001
LIBELLE : TRAVAUX SALLE DE SPECTACLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 513 924,45	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 001 080,85	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 001 080,85	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 584,98	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 584,98	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 507 258,62	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 248 245,23	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	259 013,39	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		903 816,63	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	903 816,63	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	151 116,60	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	720 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	32 700,03	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22001
LIBELLE : RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 100,61	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 100,61	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 992,61	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		12 998 420,07	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 715 839,87	0,00	-8 500,00	-8 500,00	-8 500,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	51 388,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00	-8 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	287 664,18	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	465 174,37	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	210 803,39	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	189 970,65	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	2 044 271,29	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 466 567,99	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 715 839,87	0,00	-8 500,00	-8 500,00	-8 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	383 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	37 882,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le 05/12/2025
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée
			I		II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						III = I + II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		7 141 511,87	0,00	-8 500,00	-8 500,00	-8 500,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 725 408,20		0,00	0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	531 500,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00	
28031	Frais d'études	6 500,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	15 000,00		0,00	0,00	0,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 000,00		0,00	0,00	0,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00		0,00	0,00	0,00	
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00		0,00	0,00	0,00	
281578	Autre matériel technique	1 000,00		0,00	0,00	0,00	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	150 000,00		0,00	0,00	0,00	
281828	Autres matériels de transport	53 000,00		0,00	0,00	0,00	
281831	Matériel informatique scolaire	10 000,00		0,00	0,00	0,00	
281838	Autre matériel informatique	45 000,00		0,00	0,00	0,00	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00		0,00	0,00	0,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 000,00		0,00	0,00	0,00	
28185	Matériel de téléphonie	5 000,00		0,00	0,00	0,00	
28188	Autres immo. corporelles	180 000,00		0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00		0,00	0,00	0,00	
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	
238	Avances commandes immo corporelles	600 000,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		5 856 908,20		8 500,00	8 500,00	8 500,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 091 409,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	5 664 511,96	0,00	0,00	-79 914,00	-79 914,00	0,00	-79 914,00	-79 914,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 408 570,00	0,00		91 000,00	91 000,00		91 000,00	91 000,00
014	Atténuations de produits	18 075,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 556 552,00	0,00	0,00	-19 586,00	-19 586,00	0,00	-19 586,00	-19 586,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		20 647 708,96	0,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00
66	Charges financières	169 406,07	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 386,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		186 792,07	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 834 501,03	0,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00
023	Virement à la section d'investissement	4 725 408,20			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	531 500,00			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 256 908,20			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 855 945,90	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	114 494,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		21 769 499,90	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		51 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		21 820 945,90	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	35 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		35 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 091 409,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	5 664 511,96	0,00	0,00	-79 914,00	-79 914,00	0,00	-79 914,00	-79 914,00
60268	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6041	Achats d'études	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	356 777,68	0,00		-21 000,00	-21 000,00	0,00	-21 000,00	-21 000,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	933 291,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	93 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	1 511,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	54 964,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	468 196,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	21 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	55 320,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	68 573,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	121 743,82	0,00		-865,82	-865,82	0,00	-865,82	-865,82
60633	Fournitures de voirie	14 951,97	0,00		-2 451,97	-2 451,97	0,00	-2 451,97	-2 451,97
60636	Habillement et vêtements de travail	27 203,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	30 325,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	36 280,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 955,02	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	37 401,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	94 103,62	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 473,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	22 401,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	127 298,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	168 458,81	0,00		-2 000,00	-2 000,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	537 516,26	0,00		-45 020,00	-45 020,00	0,00	-45 020,00	-45 020,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	204 297,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés	Vote)
			I					hors AE	III = I + II
615231	Entretien, réparations voiries	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	13 657,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	87 394,16	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 893,95	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	402 615,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	108 826,27	0,00		-2 146,27	-2 146,27	0,00	-2 146,27	-2 146,27
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	2 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	93 028,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 541,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	76 755,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	8 054,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	395 107,06	0,00		-5 429,94	-5 429,94	0,00	-5 429,94	-5 429,94
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	12 340,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 324,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	274 037,63	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	9 983,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	43 110,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	7 201,05	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	77 982,27	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	314,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 612,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	51 241,52	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	105 861,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	44 397,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	3 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	2 005,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	13 408 570,00	0,00		91 000,00	91 000,00		91 000,00	91 000,00
6218	Autre personnel extérieur	31 636,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	154 201,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	38 551,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	154 539,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 435 999,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	147 007,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	76 692,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 131 246,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	347 403,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64128	Autres indemnités	178 017,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 568 435,00	0,00		91 000,00	91 000,00		91 000,00	91 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	36 143,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	261 904,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	13 774,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 487,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 515 291,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 949 927,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	96 885,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	145 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	144,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	78 909,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	3 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	28 080,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	18 075,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	18 075,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 556 552,00	0,00	0,00	-19 586,00	-19 586,00	0,00	-19 586,00	-19 586,00
65131	Bourses	22 445,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	11 038,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	205 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	171 621,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	39 554,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	72 720,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	430 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	271 544,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	48 563,49	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	136 329,51	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	69 186,00	0,00		-19 586,00	-19 586,00	0,00	-19 586,00	-19 586,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		20 647 708,96	0,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00
66	Charges financières	169 406,07	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	144 410,61	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	24 995,46	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	4 386,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 386,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le Pour
 ID : 059-215905605-20251202-D11GM02122025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		186 792,07	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 834 501,03	0,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00	0,00	-8 500,00	-8 500,00
023	Virement à la section d'investissement	4 725 408,20			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	531 500,00			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	531 500,00			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 256 908,20			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	22 896,86
Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 161,60
= Différence ICNE N – ICNE N-1	24 995,46

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	II			
TOTAL		21 855 945,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	118 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	397 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	633 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	10 480,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	33 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	7 137 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	426 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	8 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	8 243 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	484 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	71 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	599 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotations forfaitaires des communes	19 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Voté	
			I			II	III = I + II
741123	DSU des communes	497 591,00	0,00		0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	12 047,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	102 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
747888	Autres	872 096,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	836 966,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 882,50	0,00		0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, héberg	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	114 494,00	0,00		0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	96 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75888	Autres	15 994,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		21 769 499,90	0,00		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 446,00	0,00		0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	1 446,00	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		21 820 945,90	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	35 000,00			0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	35 000,00			0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		35 000,00			0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le 
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

AT

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		609 004,00	1 477 347,00	0,00	465 543,21	834 906,72	7 592 598,56	43 177,86	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	83 837,36	0,00	17 259,77	63 608,00	63 855,02	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 227 909,64	0,00	35 866,92	771 298,72	577 580,76	43 177,86	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	165 600,00	0,00	408 606,52	0,00	6 951 162,78	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 506 114,62	67 299,07	0,00	3 810,00	480 000,00	4 065 707,20	40 888,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 506 114,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	67 299,07	0,00	0,00	480 000,00	4 065 707,20	40 888,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		813 361,17	0,00	15 000,00	0,00		11 850 938,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		547 404,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 600,00	0,00	0,00	0,00		258 160,15
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	15 000,00	0,00		15 000,00
21	Immobilisations corporelles	783 761,17	0,00	0,00	0,00		3 439 595,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		7 525 369,30
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		61 600,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		3 810,00
RECETTES		51 445,60	0,00	2 000,00	0,00		8 217 264,49
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 506 114,62
13	Subventions d'investissement	51 445,60	0,00	2 000,00	0,00		4 707 339,87
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		3 810,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		609 004,00
164	Emprunts auprès des états financiers	547 404,00
261	Titres de participation	61 600,00
RECETTES		3 506 114,62
102	Dotations et fonds d'investissement	421 862,00
106	Réserves	1 084 252,62
164	Emprunts auprès des états financiers	2 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		952 698,14	0,00	523 108,16	0,00	1 540,70
203	Frais d'études, recherche, développement	3 400,00	0,00	26 377,36	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	53 160,00	0,00	0,00	0,00	900,00
212	Agencements et aménagements de terrains	27 908,20	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	257 612,15	0,00	361 730,80	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	12 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	567 873,79	0,00	0,00	0,00	640,70
238	Avances commandes immo corporelles	30 600,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00
RECETTES		67 299,07	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	67 299,07	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 347,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 777,36
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 060,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 908,20
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 342,95
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 144,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568 514,49
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 299,07
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 299,07

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	461 733,21	0,00	3 810,00	0,00	465 543,21
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	17 259,77	0,00	0,00	0,00	17 259,77
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	3 576,61	0,00	0,00	0,00	3 576,61
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	32 290,31	0,00	0,00	0,00	32 290,31
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	408 606,52	0,00	0,00	0,00	408 606,52
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	3 810,00	0,00	3 810,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	3 810,00	0,00	3 810,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	3 810,00	0,00	3 810,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AT.90Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	632 793,76	127 190,72	8 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	10 188,00	3 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	4 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	559 708,00	80 029,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	23 085,76	36 973,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	66 834,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	834 906,72
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 608,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 668,00
213	Constructions	0,00	0,00	49 637,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689 375,34
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	5 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 070,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 126,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 185,38
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		17 466,00	64 055,60	8 580,96	14 007,00	0,00	0,00	0,00	6 991 624,84	5 120,48
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	8 580,96	0,00	0,00	0,00	0,00	40 462,06	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	16 278,00	14 797,00	0,00	6 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	30 658,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 120,48
216	Biens historiques et culturels	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 188,00	8 600,00	0,00	7 277,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 951 162,78	0,00
RECETTES		0,00	0,00	349 328,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 716 378,76	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	349 328,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 716 378,76	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		150 482,28	110 692,00	70 205,13	0,00	111 600,07	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	3 888,00	22 580,00	0,00	0,00	36 801,72	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	138 902,28	88 112,00	12 171,86	0,00	54 986,35	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	19 723,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 692,00	0,00	38 310,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	48 764,20	0,00	0,00	0,00	7 592 598,56
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 855,02
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 269,72
213	Constructions	0,00	0,00	7 384,00	0,00	0,00	0,00	339 361,49
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	969,20	0,00	0,00	0,00	45 748,28
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 723,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 411,00	0,00	0,00	0,00	99 478,07
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 951 162,78
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 065 707,20
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 065 707,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 234,05	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 234,05	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 943,81	43 177,86
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 943,81	43 177,86
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	6 000,00	12 192,80	646 231,44	0,00	0,00	0,00	101 456,93
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 846,00
213	Constructions	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 435,93
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 192,80	626 231,44	0,00	0,00	0,00	13 175,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	51 445,60	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	51 445,60	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	47 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	37 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813 361,17
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 846,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 315,93
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641 599,24
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 445,60
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 445,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		237 867,07	7 820 665,78	0,00	553 507,00	3 202 119,00	4 218 573,07	2 805 218,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 773 004,78	0,00	106 731,00	635 629,00	1 022 139,07	239 405,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 458 279,00	0,00	440 222,00	2 354 522,00	3 084 122,00	2 106 043,00	0,00
014	Atténuations de produits	18 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 000,00	589 382,00	0,00	6 554,00	211 968,00	112 312,00	459 770,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	169 406,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		18 916 137,00	246 702,50	0,00	0,00	607 557,00	1 038 115,40	977 434,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	83 820,00	0,00	0,00	557 557,00	581 368,40	250 538,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 374 276,00	97 882,50	0,00	0,00	50 000,00	438 247,00	726 896,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 994,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 336 793,26	88 887,11	134 733,74	427 637,00		20 826 001,03
011	Charges à caractère général	0,00	692 229,26	16 167,11	84 292,74	15 000,00		5 584 597,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	606 304,00	0,00	37 441,00	412 637,00		13 499 570,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		18 075,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	38 260,00	72 720,00	13 000,00	0,00		1 536 966,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		169 406,07
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 386,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00		21 820 945,90
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00		1 508 283,40
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 711 957,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 697 464,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 687 301,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		114 494,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 446,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		237 867,07
654	Pertes sur créances irrécouvrables	33 000,00
661	Charges d'intérêts	169 406,07
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	4 386,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	18 075,00
RECETTES		18 916 137,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00
732	Fiscalité reversée	7 711 957,00
741	D.G.F.	517 310,00
744	FCTVA	20 000,00
748	Autres attributions et participations	836 966,00
752	Revenus des immeubles	65 000,00
758	Produits divers de gestion courante	15 994,00
761	Produits de participations	1 446,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		6 017 681,16	0,00	26 974,00	294 212,00	1 235 719,14
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 291 219,49	0,00	0,00	0,00	43 365,97
611	Contrats de prestations de services	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	125 898,48	0,00	0,00	0,00	1 290,67
615	Entretien et réparations	377 434,94	0,00	7 156,00	0,00	4 000,00
616	Primes d'assurances	108 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	52 973,76	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	130 384,05	0,00	19 818,00	0,00	64 240,87
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	14 954,40	0,00	0,00	0,00	284 467,63
624	Transports biens, transports collectifs	2 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 804,58	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	153 843,46	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	17 590,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	87 612,00	0,00	0,00	7 669,00	18 420,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 266 592,00	0,00	0,00	203 986,00	496 119,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 067 223,00	0,00	0,00	82 557,00	196 271,00
647	Autres charges sociales	31 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	125 251,00
658	Charges diverses de gestion courante	213 381,00	0,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES		196 202,50	0,00	30 500,00	5 000,00	15 000,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00
708	Autres produits	53 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
748	Autres attributions et participations	47 882,50	0,00	0,00	5 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341	0342				
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		254 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	250 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	7 820 665,78
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331 145,94
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 189,15
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	388 590,94
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 920,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 973,76
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 411,92
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 340,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	302 422,03
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 555,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 804,58
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 843,46
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 090,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 701,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 966 697,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346 051,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 830,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 550,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 251,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 581,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 702,50
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 320,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20251202-D11CMQ2122025-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.							CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 882,50	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	526 940,11	0,00	26 566,89	0,00	553 507,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 200,00	0,00	1 445,14	0,00	5 645,14
613	Locations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	53 888,00	0,00	0,00	0,00	53 888,00
618	Divers	0,00	15 518,11	0,00	18 567,75	0,00	34 085,86
628	Divers	0,00	3 307,00	0,00	0,00	0,00	3 307,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 067,00	0,00	0,00	0,00	9 067,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	605,00	0,00	0,00	0,00	605,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	329 589,00	0,00	0,00	0,00	329 589,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	101 566,00	0,00	0,00	0,00	101 566,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	6 554,00	0,00	6 554,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		133 576,00	872 169,82	391 681,87	18 380,00	21 919,66	3 500,00	4 548,34	1 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	19 383,76	26 746,93	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	801,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	18 828,00	13 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 780,00	12 558,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 650,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	130,00	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 800,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 202,00	20 376,00	5 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	94 694,00	520 023,00	134 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	35 680,00	221 790,00	56 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	4 292,06	6 086,04	0,00	3 396,66	3 500,00	4 548,34	1 000,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	57 316,00	114 305,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	17 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 697 660,24	0,00	120,00	56 040,00	1 523,07	0,00	3 202 119,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	363 761,13	0,00	120,00	300,00	1 523,07	0,00	412 834,89
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	9 043,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 043,16
613	Locations	0,00	0,00	23 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 061,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	38 956,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 736,95
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 658,00
618	Divers	0,00	0,00	1 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 385,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	2 240,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 650,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	34 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 955,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	863 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 612 647,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	362 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 680,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 823,10
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 621,90
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 523,00
RECETTES		0,00	0,00	546 370,00	0,00	0,00	11 187,00	0,00	0,00	607 557,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	546 370,00	0,00	0,00	11 187,00	0,00	0,00	557 557,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		278 779,00	1 002 657,65	0,00	254 201,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 904,42
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	128 120,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 100,00	16 148,00	0,00	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00
613	Locations	4 750,00	46 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
615	Entretien et réparations	4 431,00	5 152,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 128,00
618	Divers	2 100,00	13 600,00	0,00	11 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 627,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	29 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 860,00	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95,42
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	5 000,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 022,00	20 807,00	0,00	5 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 034,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	107 721,00	519 668,00	0,00	131 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 170,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	43 795,00	214 920,00	0,00	55 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	114 400,00	0,00	15 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 480,40
706	Prestations de services	0,00	114 400,00	0,00	3 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 480,40
747	Participations	0,00	0,00	0,00	12 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		231 177,00	22 710,00	574 087,00	0,00	9 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	97 250,00	500,00	40 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 500,00	0,00	7 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	119 404,00	22 210,00	37 932,00	0,00	9 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 299,00	0,00	2 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	8 800,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	13 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	332 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	138 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		18 500,00	0,00	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		489 967,95	105 000,00	1 088 871,05	0,00	0,00	0,00	4 218 573,07
604	Achats d'études, prestations de services	30 378,92	93 352,00	4 365,31	0,00	0,00	0,00	260 965,88
606	Achats non stockés de matières et fourni	45 088,72	3 613,25	31 482,88	0,00	0,00	0,00	292 382,85
613	Locations	5 901,93	539,99	8 518,55	0,00	0,00	0,00	85 726,47
615	Entretien et réparations	261,16	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	200 008,16
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 052,00
618	Divers	13 732,35	0,00	37 427,36	0,00	0,00	0,00	105 899,71
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 396,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	3 636,05	0,00	0,00	0,00	6 621,05
624	Transports biens, transports collectifs	18 947,17	7 471,48	3 915,00	0,00	0,00	0,00	32 933,65
625	Déplacements et missions	39,70	23,28	150,00	0,00	0,00	0,00	308,40
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	2 240,90	0,00	0,00	0,00	20 340,90
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 822,00	0,00	27 146,00	0,00	0,00	0,00	77 412,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
641	Rémunérations du personnel	314 017,00	0,00	691 729,00	0,00	0,00	0,00	2 170 197,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	57 779,00	0,00	267 460,00	0,00	0,00	0,00	807 117,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 312,00
RECETTES		406 947,00	61 771,00	85 048,00	0,00	0,00	0,00	1 038 115,40
706	Prestations de services	198 947,00	27 771,00	2 848,00	0,00	0,00	0,00	581 368,40
747	Participations	208 000,00	34 000,00	82 200,00	0,00	0,00	0,00	438 247,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		227 357,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 639 157,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 301,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 831,15	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 737,85	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 988,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	156 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 636,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	62 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 963,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	826 434,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 538,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 896,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	153 078,62	0,00	5 340,00	780 285,38	2 805 218,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	18 078,00	0,00	0,00	2 339,80	23 718,80
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 250,00	0,00	1 250,00	20 070,00	54 401,15
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00	0,00	660,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 604,00	6 604,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
618	Divers	0,00	0,00	4 080,00	0,00	3 430,00	51 311,20	69 559,05
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	404,38	24 504,38
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	20 787,62	0,00	0,00	2 970,00	23 757,62
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 100,00	27 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 182,00	0,00	0,00	5 469,00	56 146,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	57 578,00	0,00	0,00	143 769,00	1 496 664,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	24 123,00	0,00	0,00	57 478,00	553 233,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 770,00	459 770,00
RECETTES		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	141 000,00	977 434,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	250 538,00
747	Participations	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	141 000,00	726 896,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	40 205,00	899 210,26	146 600,00	0,00	0,00	0,00	179 643,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	20 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	66 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	493 547,26	72 700,00	0,00	0,00	0,00	1 383,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	3 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	18 205,00	1 490,00	6 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	10 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 408,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	260 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 894,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	109 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 958,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		47 909,00	0,00	0,00	5 626,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	291,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	3 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	32 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	17 600,00	0,00	1 336 793,26
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 659,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 875,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567 630,26
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 345,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 320,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 962,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 856,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 486,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	17 600,00	0,00	17 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	72 720,00	15 667,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	381,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	5 202,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	8 973,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 109,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	72 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 887,11
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381,40
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 202,41
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 973,96
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 109,34
628	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 720,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	20 292,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
618	Divers	0,00	4 892,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 441,00	134 733,74	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 400,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 892,74	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182,00	1 182,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 142,00	26 142,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 117,00	10 117,00	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	427 637,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	10 866,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	282 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	119 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 637,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 866,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 315,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 456,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					0,00												

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX



B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE

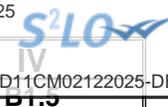
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV
B1.7

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-01-20
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le 05/12/2025
 de l'exercice
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 05/12/2025	
Reçu en préfecture le 05/12/2025	
Publié le	
ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE	
IV B3.2	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**S²LO
IV
BT.Z**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV
57.3

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

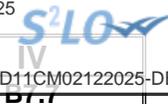
(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

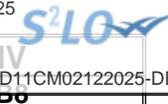
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

VILLE DE SECLIN - VILLE DE SECLIN - DM - 2025

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VILLE (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025	
Reçu en préfecture le 05/12/2025	
Publié le	
ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE	
IV D11.2	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV
BTT.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 596 734,17	0,00	0,00	-1 596 734,17
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 596 734,17	0,00	0,00	-1 596 734,17

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	1 084 252,62	0,00	0,00	1 084 252,62
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 596 734,17	0,00	0,00	-1 596 734,17
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-512 481,55	0,00	0,00	-512 481,55

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	582 404,00	0,00	0,00	582 404,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 678 770,20	8 500,00	8 500,00	5 687 270,20
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 096 366,20	8 500,00	8 500,00	5 104 866,20

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 582 404,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		547 404,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	547 404,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		35 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	35 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 5 678 770,20	8 500,00	VI 8 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		421 862,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	383 980,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	37 882,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 256 908,20	8 500,00	8 500,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	6 500,00	8 500,00	8 500,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	15 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	1 000,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	150 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	53 000,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	10 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	45 000,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 000,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	5 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	180 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le 05/12/2025
 ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions n°	Provisions	Votes (2)
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49...	Dépréciation des comptes de tiers				
59...	Dépréciation des comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 725 408,20		0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET
D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251202-D11CM02122025-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D12CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 12

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif régi par la loi du 6 janvier 1986, qui lui confère une autonomie financière et administrative. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, et participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

Il est composé, à Seclin :

- D'un budget principal permettant la mise en œuvre de l'action sociale générale (prévention, aide, etc.),
- De deux budgets annexes, dédiés respectivement à la résidence autonomie Daniel Sacleux (RADS) et au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

La commune a inscrit au budget 2025 une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 430 000 euros.

Au vu des besoins accrus rencontrés en cours d'année et afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre des priorités du Conseil d'administration, une subvention complémentaire d'un montant de 32 800 euros est proposée afin de permettre au CCAS de poursuivre ses missions.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget, chapitre 65, nature 657363.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'attribuer une subvention de 32 800 € au Centre Communal d'Action Sociale de la ville au titre de l'exercice 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D13CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoints.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 13

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif régi par la loi du 6 janvier 1986, qui lui confère une autonomie financière et administrative. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, et participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

Il est composé, à Seclin :

- D'un budget principal permettant la mise en œuvre de l'action sociale générale (prévention, aide, etc.),
- De deux budgets annexes, dédiés respectivement à la résidence autonomie Daniel Sacleux (RADS) et au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

La subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale pour 2026 est actuellement prévue à hauteur de 460 000 €.

Après analyse des comptes des trois entités, cette somme, étant donné le fonds de roulement dont bénéficie le CCAS, apparaît suffisante afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre des priorités du Conseil d'administration. Néanmoins, un versement complémentaire en cours d'année pourra être envisagé.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour 2026, chapitre 65, nature 657363.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'attribuer une subvention de 460 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la ville au titre de l'exercice 2026,
- De prévoir les crédits correspondants lors du vote du budget primitif pour 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D14CM02122025-DE



**Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URJEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 14****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025****ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES
ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SECLIN AU TITRE DE
L'EXERCICE 2026**

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le rôle est d'assurer la gestion des prestations sociales et culturelles, ainsi que les loisirs des agents de la collectivité.

Afin d'assurer son fonctionnement, il est proposé de lui attribuer une subvention de 46 000€ au titre de l'exercice 2026. Celle-ci est complémentaire aux autres dispositifs à destination des agents (adhésion à l'organisme Plurélya, contribution aux contrats de mutuelle et de prévoyance, prime « vacances », notamment).

Cette subvention étant d'un montant supérieur à 23 000€, il appartient à la commune, conformément à la législation en vigueur, de conclure une convention avec le COS en définissant les conditions d'utilisation.

Aux termes de celle-ci, dont le projet est joint en annexe, la subvention est destinée à soutenir en particulier les actions suivantes :

- L'action sociale en faveur des agents communaux actifs et retraités,
- L'organisation de l'arbre de Noël des enfants du personnel,
- L'organisation d'animations et de sorties pour les actifs et les retraités, dont le repas annuel,
- L'aide aux situations difficiles (maladie, accidents de la vie, etc.),
- La remise de cadeaux à l'occasion de naissance, départ en retraite, médailles départementales et communales, etc.,
- La remise de bons d'achats pour les retraités et les actifs, etc.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026, sur l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé » fonction 024 « Aide aux associations » (Gestionnaire interne FINANCES).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 46 000€ au comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liée à l'attribution de cette subvention, dont le projet est joint en annexe,
- De prévoir les crédits correspondants lors du vote du budget primitif pour 2026.

Annexée à la délibération :

- Convention liée à l'attribution de la subvention COS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

CONVENTION LIEE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU PROFIT DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SECLIN

Entre, d'une part,

La Ville de SECLIN, représentée par son Maire, Monsieur François-Xavier CADART, agissant en application de la délibération du 2 décembre 2025,

Et, d'autre part,

L'association Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de SECLIN, représentée par sa Présidente, Madame Anais DE ROECK, qui certifie qu'il en a le pouvoir du fait des statuts ou d'une décision des instances délibérantes de l'association.

Préambule :

La présente convention a été préparée pour répondre à l'obligation faite par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations: "l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée" ; l'article premier du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 ci-dessus, dispose que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article premier - Objet de la subvention

La Ville de SECLIN reconnaît l'importance qui s'attache à favoriser la solidarité et les rencontres entre les membres du personnel communal actif et retraité.

La subvention visée par la présente convention est destinée à soutenir en particulier les actions ci-dessous :

- L'action sociale en faveur des agents communaux actifs et retraités,
- L'organisation de l'arbre de Noël des enfants du personnel,
- L'organisation d'animations et de sorties pour les actifs et les retraités, dont le repas annuel,
- L'aide aux situations difficiles (maladie, accidents de la vie, etc.),
- La remise de cadeaux à l'occasion de naissance, départ en retraite, médailles départementales et communales, etc.,

- La remise de bons d'achats pour les retraités et les actifs, etc.

Article 2 - Montant de la subvention

La Ville de SECLIN s'engage à verser à l'association "Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de SECLIN" au titre de l'année 2026 la somme de quarante-six-mille euros (46 000 €) ; ce montant est un montant toutes taxes comprises.

Article 3 - Conditions de la subvention

L'association "Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de SECLIN" s'engage à affecter cette subvention uniquement au financement de ses dépenses de fonctionnement et s'interdit (article 15 du décret du 2 mai 1938) d'en reverser tout ou partie à une autre association, une société, une collectivité privée ou une œuvre qui ne serait pas prestataire ou fournisseur dans le cadre des actions visées à l'article premier, sauf à demander et obtenir l'accord écrit de la Ville de SECLIN.

Pour la gestion de ladite subvention, l'association bénéficiaire a pour correspondant la direction générale des services de la Ville de SECLIN.

Article 4 - Contrôles des services municipaux

L'association "Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de SECLIN" doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi de la subvention reçue. A ce titre, l'association est tenue de présenter, en cas de contrôle des services municipaux exercé sur place, les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile au contrôle de l'utilisation de la subvention conformément à son objet (article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales).

L'association s'engage à transmettre ses comptes annuels : son compte d'exploitation et le cas échéant son bilan, cela au plus tard six mois après la clôture de son exercice comptable (article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales) ; ces documents sont certifiés exacts par le président de l'association.

Si le total des subventions qu'elle a reçues des autorités administratives est annuellement supérieur à 150 000 €, le bilan et le compte de résultat à communiquer à la Ville de SECLIN devront être certifiés par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes (loi n° 93-122 du 29 janvier 1993).

L'association reconnaît être informée que, si le total des subventions qu'elle a reçues des autorités administratives est supérieur à 153 000 €, elle est tenue de déposer à la préfecture du département où se trouve son siège social : son budget, ses comptes, les conventions prévues et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions d'investissement reçues (article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Article 5 - Modalités de versement de la subvention

La subvention municipale sera versée en une seule fois sur le compte ci-dessous :

- Code banque : 16706
- Nom de la banque : Crédit Agricole Nord de France
- Code guichet : 05011
- Numéro du compte : 50228985019 clé 43

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année.

Article 7 - Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité dans le cas de non-respect de l'une de ses clauses, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. L'association sera tenue au remboursement de tout ou partie de la subvention attribuée.

Fait à SECLIN, le,

François-Xavier CADART

Anais DE ROECK

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux sports et à la vie
associative

Présidente du comité des
œuvres sociales



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D15CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.
EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 15

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2025

ORGANISATION DU REPAS DE FIN D'ANNÉE DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES PAR LE SERVICE DE RESTAURATION MUNICIPALE

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) organisera son repas de fin d'année, permettant de rassembler, lors d'un moment convivial, l'ensemble des agents en fonction ou retraités le samedi 6 décembre 2025 au restaurant scolaire Paul Langevin.

La ville a accepté de s'associer à l'organisation de l'évènement, en assurant, avec le service de restauration municipale, la préparation et le service du repas.

Les frais engagés par la ville seront refacturés au COS, selon le barème de prix suivant :

- Repas :
 - o Adultes : 21 € par personne, pour un nombre de **175** participants maximum, soit un montant maximum de **3 675 €**,
 - o Enfants : 9 € par personne, pour un nombre de **28** participants maximum, soit un montant maximum de **252 €**,
 - o Personnel (montant forfaitaire) : **2 970,30 €**.

Le montant maximum de la prestation à refacturer par la ville au COS s'établit, dans ce cadre, à **6 897,30 €**. Un titre de recette sera émis à l'issue de l'évènement, en appliquant le barème de prix au nombre effectif de participants.

La salle sera mise à disposition par la ville à titre gratuit.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2025 à l'article 60623 « Alimentation » fonction 024 « Aide aux associations » (gestionnaire interne « Restauration municipale »).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'autoriser la ville à assurer l'organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales,
- D'autoriser la ville à émettre un titre de recette afin de refacturer au Comité des Œuvres Sociales les frais engagés, en appliquant le barème de prix proposé au nombre effectif de participants,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de restauration du restaurant scolaire Paul Langevin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Annexée à la délibération :

- Convention mise à disposition COS.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

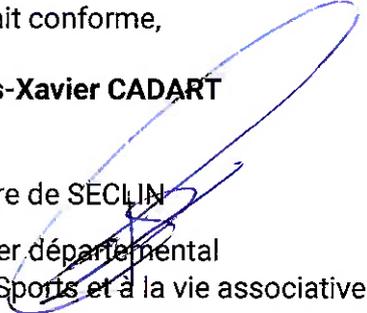
Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



Convention de mise à disposition d'une salle municipale

Entre

La ville de Seclin, représentée par Monsieur François-Xavier CADART, agissant en qualité de Maire, ci-après désignée « la ville »,

Et

Le Comité des Œuvres Sociales de la ville de Seclin, représenté par Madame Anaïs DE ROECK, agissant en qualité de présidente, ci-après désigné « l'association »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La ville met à disposition de l'association la salle de restauration du restaurant scolaire Paul Langevin.

Cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit.

L'association s'engage à affecter exclusivement les locaux à la réalisation des activités suivantes :
Organisation du repas de fin d'année de l'association.

Article 2 : Durée

La salle est mise à disposition pour la période :

- du 6 décembre 2025 à 13h00,
- au 7 décembre à 12h00.

Article 3 : Conditions de la mise à disposition

L'association s'engage :

- A préserver le patrimoine municipal en assurant la surveillance et l'entretien des locaux et en veillant à leur utilisation rationnelle, afin d'éviter toute dégradation ou toute usure anormale des équipements ;
- A prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation en matière de locaux accueillant du public, afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements et en veillant à ne pas troubler l'ordre public.

L'utilisation des locaux devra être réservée à une action conforme à la vocation de l'association et de l'immeuble et ne devra porter d'aucune manière atteinte à l'ordre public. Les manifestations de nature politique, culturelle ou commerciale sont interdites. Toute sous-location ou tout prêt à autrui est interdit.

L'association est seule responsable des conséquences de tout événement susceptible de se produire au sein de la salle durant la mise disposition.

La salle devra être rendue propre et rangée, telle que trouvée par l'association lors de la remise des clefs.

En cas de détériorations, l'association s'engage à dédommager la ville par le remplacement du matériel ou par le paiement d'une facture établie par la ville et correspondant à la valeur d'acquisition ou de réfection dudit matériel.

Article 4 : Assurance

L'association certifie disposer d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Fait à Seclin,

Fait à Seclin,

Le :

Le :

François-Xavier CADART

Anais DE ROECK

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à
la vie associative

Présidente du Comité des Œuvres Sociales



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D16CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URJEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 16

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**AVIS SUR LA DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 59 DU SYNDICAT
MIXTE DU SCOT SAMBRE AVESNOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L452-20,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Concernant les collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du code général de la fonction publique dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé au Conseil municipal de faire valoir son accord à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois à compter du 1^{er} janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois à compter du 1^{er} janvier 2026,
- De permettre à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D17CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 17

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
ADJOINTS TECHNIQUES**

Vu le Comité Social Territorial réuni le 13 novembre 2025,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De créer, à compter du 3 décembre 2025, 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée du 3 décembre 2025 au 19 décembre 2025.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025 aux articles 64 131 – 64132 – 64 138.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D18CM02122025-DE



Résultat des votes Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal,
SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence Mobilimel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondécourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 18

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

**RÉMUNÉRATION DES ACCOMPAGNEMENTS DES CLASSES DE DÉCOUVERTE ET
DES CLASSES DE NEIGE**

Les communes organisatrices de classes de découverte et de classes de neige peuvent, dans les conditions de l'arrêté du 6 mai 1985, verser aux enseignants chargés d'accompagner les élèves une indemnité de surveillance.

Celle-ci est calculée à partir d'un taux journalier composé de trois éléments :

- Une somme représentant les avantages en nature, égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 28 décembre 1962 pour les localités dans lesquelles n'existe pas de convention collective ou d'accord de salaire ; cette somme vient en déduction du montant global de l'indemnité,
- Une somme forfaitaire pour sujétion spéciales fixée à 4,57€,
- Une somme variable pour travaux supplémentaires fixée au taux de 230% du salaire minimum interprofessionnel de croissance.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De rémunérer les accompagnements des classes de découverte et des classes de neige.

Les crédits correspondants figurent au budget 2026 à l'article 6218.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D19CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est réuni en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,

GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, SPOTBEEN Michel, Adjoint.

EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé

PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 19

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025**

CRÉATION - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Comité Social Territorial réuni le 13 novembre 2025,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Le relais petite enfance, créé en juillet 2025, répondant à un réel besoin sur la commune, est sollicité par bon nombre de familles et de professionnels. La structure propose également des ateliers d'éveil itinérants sur la ville. La collectivité a recruté une auxiliaire de puériculture de classe normale sur un 0.5 équivalent temps plein pour animer cette entité.

Après quelques mois d'ouverture, afin de répondre au mieux aux attentes du public, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de cette agente de 0.2 équivalent temps plein.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De supprimer l'emploi d'animatrice du relais petite enfance à hauteur de 0.5 ETP,
- De créer l'emploi d'animatrice de relais petite enfance à hauteur de 0.7 ETP.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2025 à l'article 64 111- 64118.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



VILLE DE SECLIN
NORD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D20CM02122025-DE



Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 2 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 26 novembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Votants : 32

30 pour la délibération n° 5

31 pour les délibérations n° 7, 25, 26, 27, 28 et 29

Présents : 32

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal,
SPOTBEEN Michel, Adjoint.
EL MESSAOUDI Amira, LEGRAND Pierre, WEKSTEEN David, FRERE Francine, LESCROART Daniel, CARLIER Hervé, MILLE Roger, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, HUGUET Caroline, MAKSYMOWICZ Laurence, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Absents excusés : 7

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à MILLE Roger
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
VANDENKERCKHOVE Didier, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à DECRAENE Pierre
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Absent sans procuration :

GOULLIART Emmanuel

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination de la salle de spectacle
2. Ancien Hôpital Marguerite de Flandre – COMMODAT – Prêt à usage gratuit d'un bien immobilier
3. Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal
4. Recensement de la population 2026
5. Subvention à projet 2025 Amicale du Don du Sang
6. Subvention à projet 2025 Secours Populaire Français
7. Subvention à projet 2025 Athlétisme Club Seclinois
8. Subvention à projet 2025 UCASS
9. Don d'un particulier
10. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2026
11. Décision modificative n°3
12. Subvention complémentaire de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2025
13. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2026
14. Attribution de la subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2026
15. Organisation du repas de fin d'année du Comité des Œuvres Sociales par le service de restaurant municipale
16. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois

17. Création d'emplois non permanents pour faire temporaire d'activité – adjoints techniques
18. Rémunération des accompagnements des classes de découverte et des classes de neige
19. Création – suppression d'emplois permanents
20. Modifications du tableau des effectifs
21. Recrutement et rémunération des vacataires
22. Mise en place d'une permanence MobiliMel au sein de la maison France Services
23. Mise en place d'une permanence de l'Agence Départementale d'information sur le Logement au sein de la maison France Services
24. Constitution d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale avec le CCAS de Gondecourt et le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin en vue de lui transférer l'autorisation du SSIAD pour créer un SAD mixte
25. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Autos
26. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Motos
27. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Caravanes
28. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Armureries
29. Dérogation au repos dominical pour les commerces du Pôle Commerces de détails et autres
30. Voyage de mémoire – avril 2026
31. Avance de frais aux formations BAFA et BAFD pour les jeunes seclinois en 2026
32. Bourse au permis - année 2026
33. Salon Mon Métier Avenir – année 2026
34. Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien logement de fonction de l'école Paul Langevin sis 28 rue Guy Moquet à Seclin
35. Avenant à la convention constitutive du service commun des carrières souterraines - Modalités de financement de l'ingénierie financière
36. Renouvellement de la convention entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Ville de Seclin dans le cadre du déploiement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
37. Archéologie préventive : renouvellement de l'option de réalisation au « cas par cas » des diagnostics
38. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
39. Aide communale à la suppression de nids de frelons asiatiques – délibération cadre
40. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 20****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DÉCEMBRE 2025****MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Comité Social Territorial réuni le 13 novembre 2025,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Comme chaque année, en lien avec la préparation budgétaire de l'année à venir, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs afin d'avoir une vision claire des postes occupés.

Il est proposé de créer ou supprimer les postes suivants :

FILIÈRE	GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Administrative	RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	
Animation	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	
	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	
Technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	4	
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	
	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	1	
Culturelle	PROFESSEUR HORS CLASSE	1	
Sportive	ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	1	
Médico-sociale	PUÉRICULTRICE HORS CLASSE	1	
	CADRE DE SANTÉ		1
	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE CLASSE NORMALE	0.5	0.7

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'adopter le tableau des effectifs ci-après.

Il est à noter que les mouvements indiqués représentent les créations et suppressions de poste du 20/12/2024 à ce jour.

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires au 20/12/2024	Effectifs pourvus T et S au 02/12/2025	Effectifs pourvus NT au 02/12/2025	Total pourvu au 02/12/2025	+/- du 21/12/2024 au 02/12/2025	Effectifs budgétaires mis à jour au 02/12/2025	dont TNC
EMPLOI FONCTIONNEL								
Directeur général des services	A	1	1				1	
Directeur général adjoint	A	0						
Collaborateur de cabinet	A	0						
Directeur de cabinet	A	1	1				1	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Directeur territorial	A	1				-1	0	
Attaché hors classe	A	0	1		1	+1	1	
Attaché principal	A	5	5		5		5	
Attaché	A	10	10	1	11	+1	11	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	2		2	-1	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	3	4		4	+1	4	
Rédacteur	B	8	4	2	6	-1	7	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	10	15		15	+5	15	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	12	8		8	-4	8	
Adjoint administratif	C	15	8	4	12		15	
TOTAL		67	57	7	64	1	68	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D20CM02122025-DE



GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus T et S	Effectifs pourvus NT	Total pourvu	+/-	Effectifs budgétaires mis à jour	dont TNC
FILÈRE TECHNIQUE								
Ingénieur principal	A	3	3		3		3	
Ingénieur	A	1	1		1		1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	3	2		2	-1	2	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		1		1	
Technicien	B		1		1	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	4	3		3	-1	3	
Agent de maîtrise	C	5	5		5		5	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	19	23		23	+4	23	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	37	30	1	31	-6	31	1
Adjoint technique	C	81	39	32	71	-7	74	3
TOTAL		154	108	33	141	-10	144	4

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus T et S	Effectifs pourvus NT	Total pourvu	+/-	Effectifs budgétaires mis à jour	dont TNC
FILÈRE SOCIALE								
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	C	4	4		4		4	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4		4		4	
TOTAL		8	8	0	8		8	0

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D20CM02122025-DE



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus T et S	Effectifs pourvus NT	Total pourvu	+/-	Effectifs budgétaires mis à jour	dont TNC
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE								
Infirmière en soins généraux	A							
Cadre de santé	A		1		1	+1	1	
Puéricultrice hors classe	A	2	1		1	-1	1	1
Puéricultrice de classe normale	A							
Sage-femme	A		1		1	+1	1	
Educatrice principal de jeunes enfants	B							
Educatrice de jeunes enfants	B	1	1	1	2	+1	2	
Technicien paramédical de classe normale	B							
Psychologue de classe normale	A	1		1	1		1	1
Assistant socioéducatif	B							
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1		1		1	
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1		1	1	+1	2	1
TOTAL		6	5	3	8	3	9	3

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus T et S	Effectifs pourvus NT	Total pourvu	+/-	Effectifs budgétaires mis à jour	dont TNC
SECTEUR SPORTIF								
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	B	4	5		5	+1	5	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B	3	2		2	-1	2	
Educateur des activités physiques et sportives	B	4	2	1	3	-1	3	
TOTAL		11	9	1	10	-1	10	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20251202-D20CM02122025-DE



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

GRADES OU EMPLOIS		Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus T et S	Effectifs pourvus NT	Total pourvu	+/-	Effectifs budgétaires mis à jour	dont TNC
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
		B							
	Chef de service de PM principal de 1 ^{ère} classe								
	Brigadier-chef principal	C	4	4		4	1	5	
	Gardienn brigadier de police municipale	C	3	3		3	1	4	
	TOTAL		7	7		7	2	9	

GRADES OU EMPLOIS		Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus T et S	Effectifs pourvus NT	Total pourvu	+/-	Effectifs budgétaires mis à jour	dont TNC
FILIERE CULTURELLE									
	Bibliothécaire	A							
	Attaché principal de conservation du territoire	A	1	1		1		1	
	Attaché de conservation du patrimoine	A							
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A							
	Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1				-1	0	
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		1		1	
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	B							
	Assistant de conservation du patrimoine	B	1		1	1		1	
	Assistant d'enseignement artistique	B							
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe - musique	B	10	10		11	1	11	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe - musique	B	15	1	12	13	-1	14	
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2		2		2	
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C							
	Adjoint du patrimoine	C	2	1	1	2		2	
	TOTAL		33	16	14	30	-1	32	

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

1

1

20

6

ID : 059-215905605-20251202-D20CM02122025-DE



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus T et S	Effectifs pourvus NT	Total pourvu	+/-	Effectifs budgétaires mis à jour	dont TNC
FILIÈRE ANIMATION								
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1		1		1	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1				-1	0	
Animateur	B	5	3	2	5	-1	5	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1		1		1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3		3		3	
Adjoint d'animation	C	16	4	12	16		16	1
TOTAL		28	12	14	26	-2	26	1

TOTAL GÉNÉRAL		314	222	72	294	-8	306	28
----------------------	--	------------	------------	-----------	------------	-----------	------------	-----------



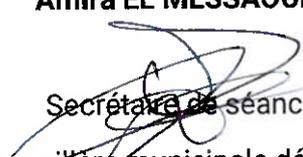
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 32 VOIX POUR (GOULLIART Emmanuel absent sans procuration).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

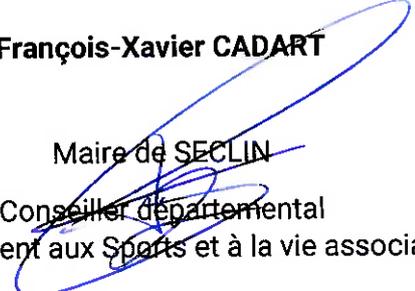
Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative